

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2022



 **BCVS**



Table des matières

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
& développement durable 2022

4	Message des présidents
6	La Banque Cantonale du Valais
8	Contenu et objectifs du Rapport RSE
9	Labels, certificats et distinctions
10	Parties prenantes et enjeux pertinents
16	Éthique et gouvernance d'entreprise
30	Gestion du développement durable
31	Objectifs de développement durable (ODD)
34	Axe I: Environnement
42	Axe II: Employeur
54	Axe III: Finance et produits
64	Axe IV: Ancrage régional
70	Index du contenu de la norme GRI

Afin de faciliter la lecture du présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent aussi bien les femmes que les hommes.

Message des présidents

En 2021, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) a adopté une nouvelle vision stratégique déployée par la Direction générale sur la période 2022 – 2025. Dans un marché hautement concurrentiel, la BCVs se positionne notamment sur les questions de durabilité, de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale. Désireuse de s'adapter aux nouvelles attentes et habitudes de consommation de sa clientèle, notamment une utilisation accrue des canaux numériques, **la Banque adopte de nouveaux axes stratégiques articulés autour de quatre valeurs :**

- **La compétence ;**
- **L'innovation ;**
- **La proximité ;**
- **La durabilité.**

Pour la première fois en 2023, la BCVs publie son Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2022 dans le but de communiquer la vision large et transparente de son engagement selon les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Détaillant les quatre axes présentés dans la Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable, le présent document sera publié annuellement.

L'offre en matière de produits respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est par ailleurs élargie. Entreprise responsable, la BCVs poursuit de manière importante ses efforts en matière de réduction de ses propres émissions de gaz à effets de serre. Elle est titulaire de différents labels attestant de son engagement en faveur de la durabilité. Réévaluée régulièrement à travers ce biais notamment, son objectif n'est autre que de continuer à maintenir ce cap et d'aller de l'avant dans ce domaine.

La BCVs étudie également les meilleurs indicateurs de risque climatiques à appliquer et cherche à compléter ses données, en particulier pour le domaine des crédits et des placements financiers. Un projet a été initié afin de mettre en œuvre d'ici fin 2023 les directives publiées en juin 2022 par l'Association suisse des banquiers (ASB) :

- Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune ;
- Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

La BCVs a pour ambition de contribuer aux Objectifs de développement durable de la manière suivante :

- En matière d'investissement, elle propose à sa clientèle une offre de placements durables répondant aux meilleures pratiques du marché ;
- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton ;
- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement ;
- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté. En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.

La BCVs entend également porter une attention particulière à la formation de ses collaborateurs en matière de développement durable durant l'année 2023. Des modules spécifiques seront élaborés et dispensés.

PIERRE-ALAIN GRICHTING

Président du Conseil
d'administration



OLIVER SCHNYDER

Président de
la Direction générale





De gauche à droite :

PIERRE-ALAIN GRICHTING
Président du Conseil d'administration

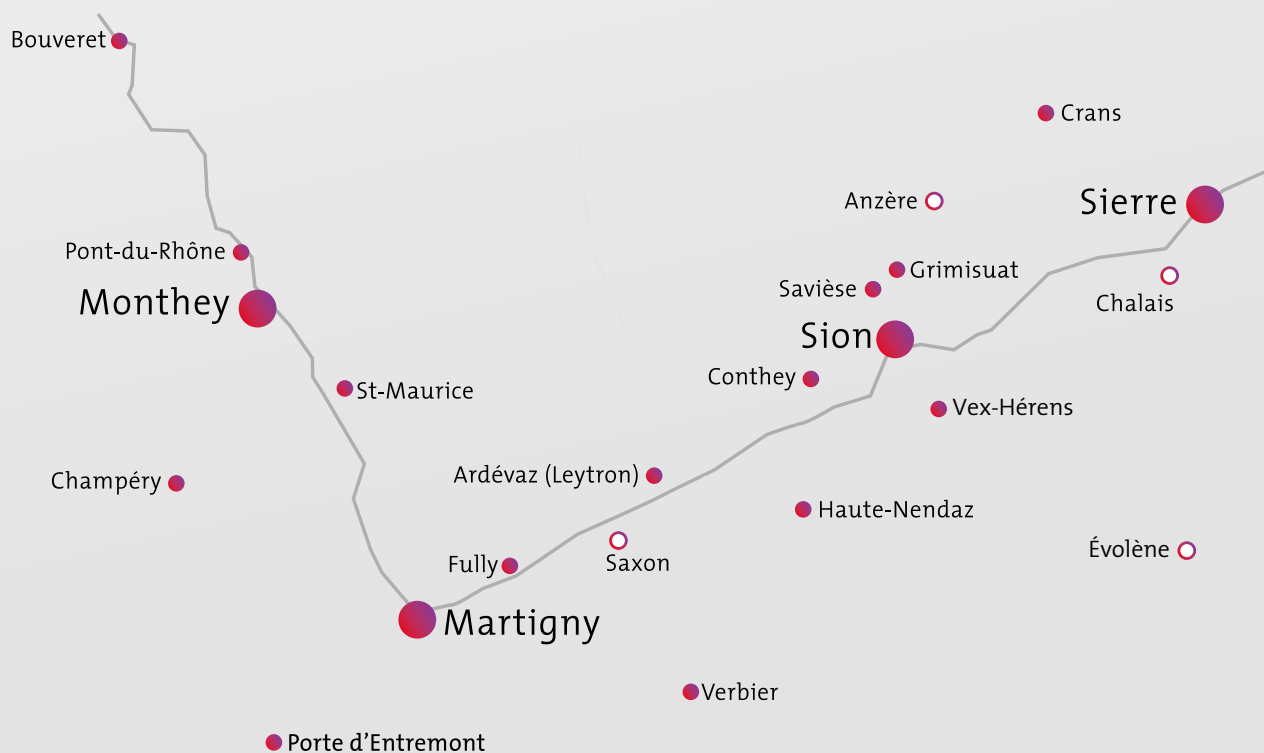
OLIVER SCHNYDER
Président de la Direction générale

La Banque Cantonale du Valais

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du 19 mai 1916. Son actionnaire majoritaire est l'État du Valais qui détient 70.03% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton du Valais. Son statut juridique est défini dans la Loi sur la Banque cantonale du Valais (LBCV).

La Banque est soumise à la législation bancaire. Avec 19,3 milliards de francs de bilan et 546 collaborateurs, elle détient environ 25% des parts du marché bancaire valaisan et se place parmi les employeurs de référence du canton.

Figurant parmi les banques les plus efficaces de Suisse (Cost Income Ratio), le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 26 agences situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de près de 250 conseillers et collaborateurs, de 69 appareils de retraits automatiques, 17 de versements automatiques ou encore 10 multifonctions. Elle offre à ses clients les services de banque de détail, de gestion de fortune et de banque des entreprises.



Réseau BCVs



Contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCVs. Il a pour but de donner une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressée par la manière dont la Banque appréhende ces enjeux.

La BCVs publie pour la première fois le Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise & développement durable de manière séparée du Rapport de gestion. Ce rapport sera désormais publié annuellement.

Ce rapport fait référence aux normes GRI (Global Reporting Initiative) qui sont une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports.

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'il contient. Sauf indication contraire, ces dernières concernent tous les sites de la BCVs et portent sur l'année 2022. Le Rapport de gestion de la BCVs, consultable à l'adresse www.bcv.ch/rapport2022, apporte également des informations supplémentaires.

Les données du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe. Cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001 et Valais Excellence.



Adresse de contact

Responsabilité sociétale d'entreprise
& développement durable

Philippe Métrailler
Responsable Développement durable

Courriel: developpement.durable@bcvs.ch

Téléphone: +41 (58) 324 65 00

Labels, certificats et distinctions



Certificat ISO 9001-2015 :

Gestion de la qualité certifiée depuis 2009.
Validité du certificat : 04.10.2022 au 03.10.2025



Certificat ISO 14001-2015 :

Gestion environnementale certifiée depuis 2009.
Validité du certificat : 04.10.2022 au 03.10.2025



Certificat Valais Excellence :

Entreprise performante et responsable depuis 2009.
Validité du certificat : 04.10.2022 au 03.10.2025



Label « **Entreprises écoresponsables 2022** »



La société **Swiss Climate** est mandatée depuis 2010 par la BCVs pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant la méthodologie de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard.



Label **Swiss Climate CO₂ Footprint** obtenu en 2010



Label **Swiss Climate CO₂ Optimised** obtenu pour les années 2011 à 2021 (11 fois)



Label **Fair-ON-Pay+** :

Cette certification distingue la BCVs en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes.



En 2022, la BCVs s'est vu décerner la notation B-.

Inrate est un prestataire indépendant de notation du développement durable domicilié en Suisse.



La BCVs a obtenu la note « BBB » à la notation **ESG de MSCI**.

MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse).

Parties prenantes et enjeux pertinents

Les actions et les décisions de la BCVs ont des impacts directs ou indirects sur les parties prenantes. Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE, la Banque doit bien les identifier et s'interroger sur leurs attentes. Les enjeux matériels ont été déterminés avec les parties prenantes. Les recommandations et besoins des parties prenantes ont été identifiés. Les risques ont été énumérés et leur impact priorisé.

La liste des enjeux matériels retenus et identifiés est disponible dans la matrice de matérialité. Les enjeux matériels se retrouvent tout au long du rapport au travers des quatre axes (environnement, employeur, finance et produits, ancrage régional). Une nouvelle analyse de matérialité sera prochainement effectuée.

La BCVs se doit de faire une double analyse appelée « double matérialité ». Cela consiste à, d'une part, analyser les impacts que son activité produit sur l'environnement, la société et l'économie et, d'autre part, identifier les impacts environnementaux, y compris ceux liés aux changements climatiques, sur son activité et sa stratégie à court, moyen et long terme.

En référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative), ce chapitre établit la liste des acteurs dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCVs.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples de canaux d'interaction

Conseil d'État et Grand Conseil

- traitement par la Banque de questions la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)

Employés

- enquêtes régulières d'engagement
- séances d'information à différents niveaux hiérarchiques
- enquêtes de satisfaction
- formation continue

Clients

- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

Actionnaires

- relations régulières avec le Conseil d'État
- assemblée générale
- rencontres régulières avec les investisseurs professionnels et les analystes financiers



BCVs

Associations actives dans les enjeux du développement durable

- interactions régulières avec les principales associations

Autorités de régulation

- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Fournisseurs

- pilotage de la relation avec les principaux partenaires de manière régulière et formalisée

Associations culturelles, sportives

- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons

Médias

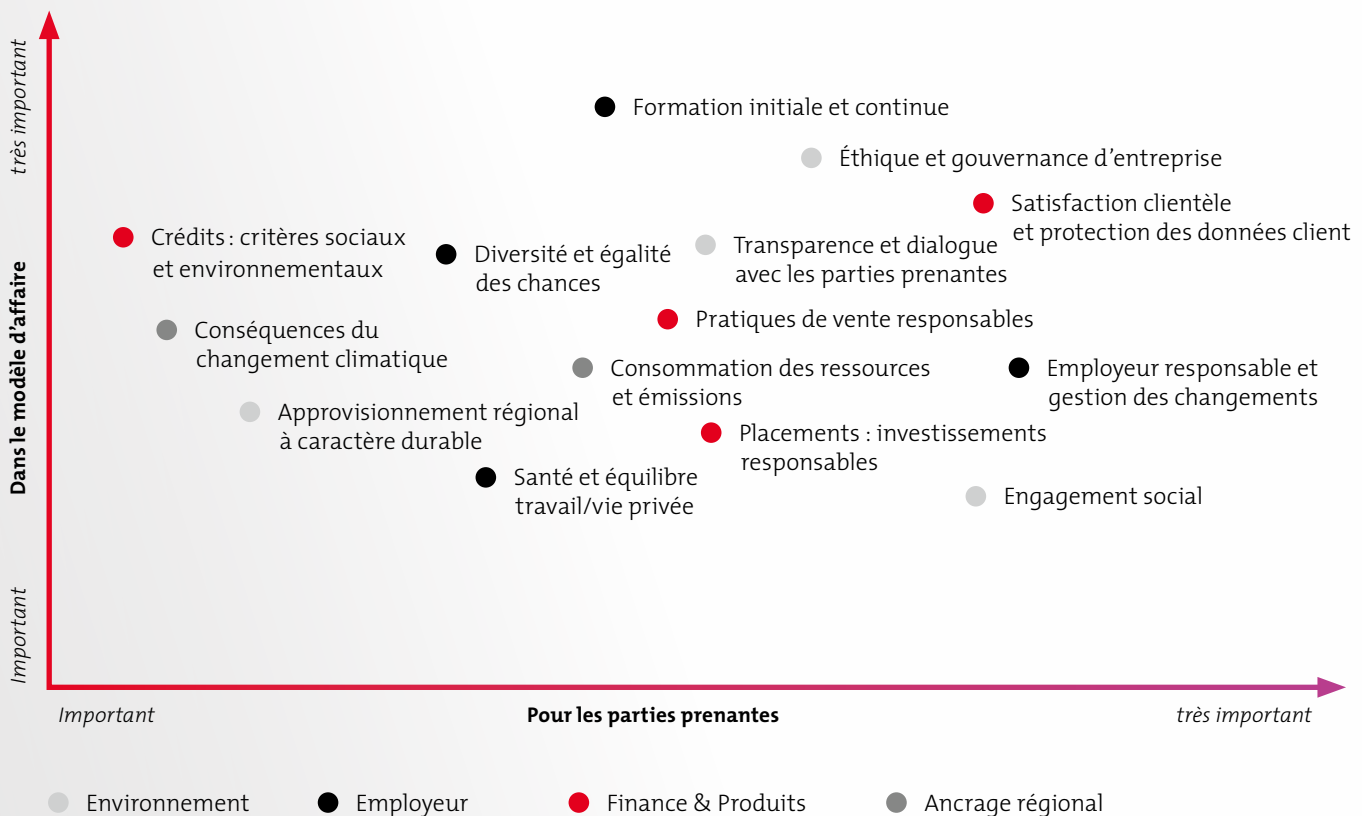
- conférences de presse
- communiqués de presse

La BCVs souhaite renforcer activement son engagement en faveur du développement durable.

Les besoins de ses diverses parties prenantes ainsi que les thèmes prépondérants du modèle d'affaires de la Banque sont représentés dans la matrice d'importance ci-dessous. Celle-ci sert de base au Rapport RSE & développement durable et au développement continu de notre gestion de l'environnement.

Le rapport de la BCVs couvre tous les aspects significatifs du développement durable qui ont un effet matériel sur les parties prenantes. La Banque accorde une attention particulière au contexte du développement durable.

Matrice d'importance des enjeux pertinents en 2022





AMBITION

À l'horizon 2025, la BCVs a pour ambition de contribuer aux objectifs de développement durable de la manière suivante :

- En matière d'investissement, elle propose à sa clientèle une offre de placements durables répondant aux meilleures pratiques du marché ;
- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique en Valais ;
- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement ;
- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté. En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.

Pour ce faire, la BCVs a établi sa stratégie en tenant compte des attentes des parties prenantes. Dans ce cadre, elle poursuit ses démarches et mesures concrètes concernant les impacts liés à son fonctionnement propre. Elle renforce aussi l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les produits de placement qu'elle propose à sa clientèle et dans les activités de crédit. De plus, son Rapport RSE annuel, référencé selon les standards GRI, permet d'informer les parties prenantes sur les mesures mises en oeuvre de manière structurée et constante d'années en années.



Banque Cantonale
du Valais

Bienvenue Chez Vous



Éthique et gouvernance d'entreprise

Plaçant les valeurs de durabilité et de pérennité au centre de son modèle d'affaires, la BCVs se préoccupe des questions environnementales et sociales. Depuis des années, elle s'engage en faveur du développement durable. Cette orientation fait partie intégrante de la stratégie globale de la Banque.

STRATÉGIE ET VALEURS

La BCVs a adopté une nouvelle vision selon une stratégie développée en 2021 qui est déployée sur la période 2022 – 2025. Avec pour ambition de renforcer sa présence tout au long des projets de vie de sa clientèle, la BCVs entend ainsi incarner la Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client. Dans un marché hautement concurrentiel, la BCVs se positionne notamment sur les questions de digitalisation et de responsabilité entrepreneuriale. Forte de son ancrage cantonal et de la solidité historique de ses résultats, elle poursuit l'accompagnement de ses clients dans leur quotidien. Désireuse de s'adapter à leurs nouvelles attentes et habitudes de consommation, en lien notamment avec une utilisation accrue des canaux numériques, la Banque adopte de nouveaux axes stratégiques. Ces derniers seront articulés autour des quatre valeurs suivantes :

- Proximité ;
- Compétence ;
- Durabilité ;
- Innovation.

VERS DES COOPÉRATIONS DURABLES

Pionnière en Valais dans ses démarches de certification, la BCVs renforce son engagement en faveur du développement durable de sa région grâce à la valorisation de liens régionaux. **L'offre en matière de produits respectant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance est par ailleurs élargie** (voir chapitre Axe III : Finance & produits). L'innovation constituant également un thème central pour le développement de la Banque, celle-ci veille à repérer toute opportunité de coopérations stratégiques pour mettre à disposition des clients les évolutions pertinentes en matière de prestations et de solutions bancaires.

STRATÉGIE 2025 : CADRE NORMATIF



Notre vision

Nous voulons devenir la banque des solutions **efficaces, innovantes** et **proches du client** - en Valais et en Suisse.



Notre mission

Par notre savoir-faire et notre proximité, nous accompagnons nos clients durant **toutes les étapes de la vie** et les aidons à atteindre leurs objectifs financiers.

Nos principes directeurs



La BCVs reflète **la stabilité** ainsi que **la sécurité** et suscite **la confiance**.



La BCVs propose à ses clients des solutions **modernes** et **efficaces**.



En tant que **partenaire privilégié**, la BCVs comprend les besoins des clients et propose des solutions adéquates.



La BCVs **soutient le tissu économique** dans son territoire d'activité et permet aux parties prenantes de concrétiser leurs projets.

Nos valeurs



Durabilité



Innovation



Proximité



Compétence



La BCVs rassemble le Valais et permet à tout un chacun de contribuer et de profiter d'une économie Valaisanne **durable** et **prospère**.



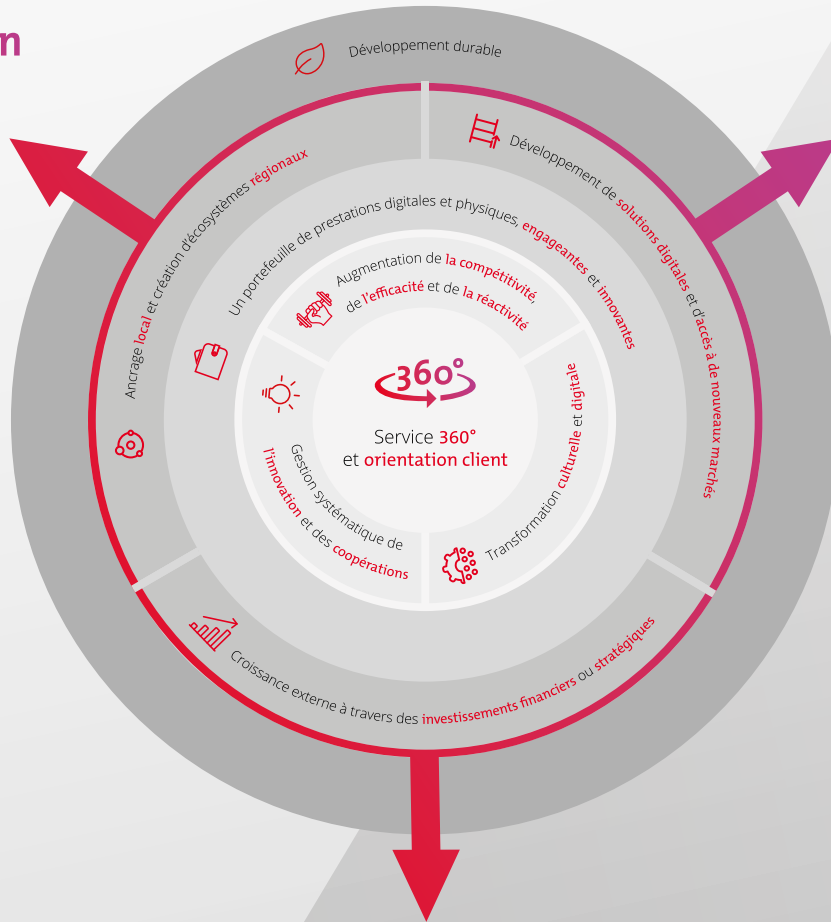
Notre raison d'être

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le **développement durable de sa région** et est le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.

AXES STRATÉGIQUES

Exploitation
Clients existants
& ancrage local

Exploration
Nouveaux clients
& assurer l'avenir



Expansion
Opportunités M&A



Éthique

La BCVs exerce ses activités bancaires dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires. Elle respecte les principes professionnels et éthiques reconnus par le secteur bancaire. En tant que Banque au bénéfice de la garantie de l'État et chargée d'une mission universelle, elle s'engage envers les clients, la population et le canton du Valais à cultiver les valeurs fondamentales décrites dans le Code de conduite de la BCVs.

Le Code de conduite de la BCVs a été écrit par la Direction générale et approuvé par le Conseil d'administration. Il contient les principes prioritaires et règles de comportement qui doivent être scrupuleusement respectés par tous les collaborateurs dans leur activité professionnelle.

Ces principes sont détaillés ci-dessous :

COMPLIANCE ET DÉONTOLOGIE

La Compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la BCVs. On entend par Compliance la conformité aux lois, règlements et directives internes et externes, au Code de conduite, ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage. Elle veille à éviter toute violation des lois, des règles ou des normes éthiques par la BCVs et ses collaborateurs.

La BCVs jouit d'une réputation de Banque intègre, qui agit en conformité avec la loi, auprès de la clientèle, de la population et des autorités. Afin de maintenir et d'améliorer cette réputation à long terme, l'attitude et le comportement de chaque collaborateur est d'une importance primordiale. Les collaborateurs doivent avoir en tout temps un comportement irréprochable et prendre en compte la dimension Compliance dans toutes leurs activités.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts portent atteinte à la faculté des collaborateurs de faire face à leurs engagements envers la BCVs et/ou la clientèle. Les situations pouvant conduire à un conflit d'intérêts avec la BCVs et/ou un client sont évitées à chaque

occasion. Même lors de l'exercice des activités accessoires (mandats politiques, mandats privés, etc.), les collaborateurs cherchent à éviter tout conflit d'intérêts. En dehors de leur activité professionnelle, le devoir de loyauté des collaborateurs envers la BCVs demeure.

Les conflits d'intérêts ressortent de toute situation où les intérêts privés des collaborateurs risqueraient d'influencer ou de paraître influencer l'exercice impartial et objectif de leurs fonctions.

CONFIDENTIALITÉ

La BCVs attache une importance centrale à la protection de la sphère privée de sa clientèle et à la confidentialité des données. Les collaborateurs gardent strictement confidentielles les données privées et commerciales et respectent scrupuleusement les prescriptions de la Loi sur la protection des données (LPD) et des réglementations en vigueur. Ils ne transmettent aucune donnée à des tiers, sous réserve des autorisations prévues par les dispositions légales, réglementaires et contractuelles. Ils sont soumis à l'art. 47 de la Loi fédérale sur les Banques et les Caisses d'épargne. Les documents et données sont classés, gérés et conservés avec l'attention due.

L'ensemble des collaborateurs sont également soumis au secret de fonction et, au sein même de la BCVs, ne divulguent pas de renseignements sur des clients à des collègues non concernés par le dossier (principe du *need to know*). Cette obligation demeure après la cessation des rapports de travail. La protection des dossiers et documents est assurée par des mesures organisationnelles et techniques adaptées destinées à empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ainsi que la destruction par des personnes n'y étant pas habilitées.

RELATION AVEC LA CLIENTÈLE

Les relations d'affaires sont basées sur la confiance. Seuls les clients parfaitement identifiés et pour lesquels il n'existe aucun doute sur le caractère licite des affaires qu'ils désirent traiter sont admis par la BCVs. Un suivi des changements financiers et personnels communiqués par chaque client permet une fidélité active envers nos clients et une offre de conseil-clientèle performante. Les conseils, avis et propositions sont donnés en tenant compte des besoins, des

objectifs, de la situation financière, de l'appétit au risque et des connaissances et expériences de chacun des clients pour répondre de la manière la plus complète possible à leurs attentes.

Les conseils, avis et propositions de prestations aux clients exigent une information ouverte, méthodique et transparente sur les risques potentiels liés à leurs transactions ainsi que sur les conditions des services et prestations proposés.

BLANCHIMENT D'ARGENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

La BCVs n'accepte pas de valeurs patrimoniales ou de fonds d'origine douteuse et ne veut pas que son infrastructure soit utilisée pour financer l'exécution d'actes criminels.

Les collaborateurs identifient chaque cocontractant et ayant-droit économique conformément aux prescriptions de la Convention relative à l'obligation de diligence des Banques en vigueur et aux directives internes en la matière. Selon la notion *Know Your Customer* (connais ton client) et du *Know Your Transaction*, ils clarifient l'arrière-plan économique, l'origine et la provenance des valeurs patrimoniales acceptées et établissent un profil client adapté aux circonstances.

CORRUPTION, AVANTAGES INDUS ET PRÉSENTS

En matière de corruption, la BCVs applique le principe de la tolérance zéro.

Les collaborateurs n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui les conduirait à un comportement contraire à la loi et/ou à leurs obligations. De plus, aucun collaborateur ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou intérieure à la BCVs, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction dans la BCVs. Les collaborateurs sont cependant autorisés à accepter et à donner des cadeaux dans le respect des habitudes sociales. Grâce à une surveillance minutieuse et ciblée, les collaborateurs empêchent que l'infrastructure de la BCVs soit utilisée à des fins de corruption.

CONFORMITÉ FISCALE

La déclaration fiscale et le paiement des impôts font parties des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La BCVs vise la conformité fiscale. Une clarification du statut fiscal peut être exigée au risque de suspendre les relations d'affaires.

Les collaborateurs ne doivent prêter aucune assistance active aux transferts de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger. Toute assistance active à la soustraction fiscale par des clients suisses et étrangers est également interdite.

RELATIONS LOYALES

Les collaborateurs agissent de façon loyale et de bonne foi en toutes circonstances avec les clients, les partenaires d'affaires, les autres collaborateurs et supérieurs hiérarchiques.

Même dans une situation de concurrence toujours plus accrue entre les banques, les collaborateurs s'en tiennent strictement aux règles de devoir de loyauté. La BCVs n'utilise pas des informations qu'elle n'est pas supposée détenir dans le but d'être avantagée de manière déloyale sur ses concurrents. En particulier, elle s'abstient de faire de la publicité péjorative et blessante pour inciter les clients à rompre leur contrat avec un établissement tiers.

COMPORTEMENTS INTERDITS ET DÉLIT D'INITIÉ

Les collaborateurs doivent se comporter de manière conforme aux lois, aux règlements et aux directives internes et externes.

Les collaborateurs, qui détiennent des informations d'initié, s'abstiennent d'acquérir ou d'aliéner des valeurs mobilières, de divulguer ces informations à des tiers ou de les exploiter pour recommander l'achat ou la vente de valeurs mobilières.

SIGNALEMENT (WHISTLEBLOWING)

Toute violation des lois, règlements et directives internes et externes et du Code de conduite doit être signalée sans délai. Les dysfonctionnements mineurs sont en principe signalés au responsable hiérarchique.

En cas de suspicion ou constat de fraude, de corruption, de faute grave ou de violation grave des directives / lois (conformément aux principes de la BCVs en matière de lutte contre la corruption et la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme), selon le processus interne établi, les faits sont annoncés auprès du supérieur hiérarchique ou du responsable Legal ou au responsable de l'Audit interne qui s'engagent à ne pas dévoiler l'identité du lanceur d'alerte. La BCVs exclut toute mesure de réprimande à l'encontre du collaborateur agissant de bonne foi et dans l'intérêt de la Banque.

Les collaborateurs doivent également signaler auprès de leur hiérarchie toute activité ou conduite illégale d'un quelconque partenaire d'affaires de la BCVs, en particulier des représentants, des apporteurs d'affaires et des gérants de fortune indépendants.

VIOLATION

Toute violation d'une loi, des règlements et directives internes et externes et du Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Les cas graves peuvent être dénoncés aux autorités.

ATTENTES ENVERS LES COLLABORATEURS

La BCVs attend que chaque collaborateur connaisse et respecte l'ensemble des prescriptions applicables à son activité et qu'il fasse preuve d'un comportement intègre et professionnel à tout égard. La collaboration, la solidarité et la complémentarité intra et inter services sont essentielles. Les responsables hiérarchiques soutiennent les collaborateurs dans le respect de ces obligations. Le département Legal et le service Compliance les appuient dans cette tâche.

Gouvernance d'entreprise

La BCVs applique les standards et les pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités des cinq divisions de la Banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI), qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration (voir Rapport de gestion, chapitre « Gouvernance d'entreprise »).

La Banque est en train de mettre en place la gouvernance prenant en considération l'urgence climatique selon les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

La BCVs ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'implication de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant aux collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Par principe, la BCVs ne prend pas position sur les sujets politiques. Une exception est faite pour les sujets qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

Elle est membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des Banques cantonales.

CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION ET AUX RÉGLEMENTATIONS

Les choix stratégiques de la Banque, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite de la BCVs.

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus perceptibles et peuvent affecter de nombreux acteurs y compris les établissements financiers. Par conséquent, les régulateurs exigent plus de transparence en matière de risques climatiques. La transparence représente une étape importante en vue d'une identification, d'une mesure et d'une gestion de ces risques climatiques.

La Banque présente ses informations liées aux risques climatiques selon la structure de référence établie par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Le prochain rapport tiendra compte des recommandations de la TCFD.

Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration de la stratégie de la Banque pour atteindre ses buts, y compris en terme de durabilité.

La durabilité a été définie comme un axe stratégique de la Banque. Le Conseil d'administration a notamment validé la Charte de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable qui représente le cadre normatif de tous les projets de la Banque. Elle est fondée sur les huit objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unis (ONU) les plus pertinents pour la Banque.

La Direction générale est chargée d'implémenter la stratégie de durabilité définie par le Conseil d'administration. À cet effet, elle s'appuie sur le Chief Sustainability Officer (CSO), qui assure la coordination et la mise en place des actions définies par la Banque. Il travaille en étroite collaboration avec toutes les entités concernées par ce thème.

MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail interne « développement durable » a été créé en 2021, afin d'établir des recommandations à la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter pour l'ensemble des sujets liés au développement durable. Il est dirigé par le Chief Sustainability Officer (CSO) et comprend des représentants de chacun des domaines de la Banque qui apportent une réflexion pluridisciplinaire. Différentes initiatives sont en cours de traitement au sein du groupe de travail, notamment une analyse approfondie des produits et des labels ainsi que la mise sur pied d'un plan mobilité pour les collaborateurs de la BCVs.

Gestion des risques

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risque, y compris les risques liés au changement climatique.

Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (« Politique de risque ») s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- L'application de principes reconnus de mesures et de pilotage des risques ;
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- L'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques ;
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure, de même que le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque » et s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques.

La Direction générale veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate, et dispose de systèmes de surveillance appropriés. La Direction générale utilise à cet effet des comités permanents.

La Banque intègre les risques climatiques dans les types de risques existants, spécifiquement dans les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Elle est particulièrement attentive à l'évolution réglementaire afin de répondre aux exigences attendues. La Banque prépare la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD).

Stratégie

La Banque s'est fixée un cadre stratégique de durabilité intégrant des objectifs de développement durable de l'ONU et un horizon temporel pour les atteindre d'ici 2030 comme décrit dans le chapitre Objectifs de développement durable (ODD).

Les risques climatiques, déclinés en risques physique et en risques de transition, sont considérés comme des risques transverses et leur impact a été analysé sur les principaux types de risques existants.

RISQUES DE CRÉDIT

Les activités de crédit représentent le métier principal de la Banque et sont pour l'essentiel effectuées dans le canton du Valais. À court terme, le Valais est peu exposé aux dangers naturels physiques liés aux changements climatiques et leur impact est considéré, en l'état, comme faible pour la Banque. À moyen et long terme, certaines régions du canton pourraient être plus exposées aux impacts liés aux changements climatiques. Les crédits octroyés par la Banque sont répartis dans l'ensemble du canton du Valais et, à des fins de diversification géographique en Suisse, une part du portefeuille hypothécaire se situe en-dehors des frontières cantonales.

En matière de crédits aux entreprises, la Banque veille également à une répartition sectorielle de son portefeuille. Deux secteurs, représentant ensemble moins de 2% du portefeuille crédits, ont été identifiés comme étant les plus sensibles aux risques physiques à moyen et long terme : les remontées mécaniques (lié au manque d'enneigement) et l'agriculture (sécheresse, gels tardifs).

Le risque physique issu des impacts liés aux changements climatiques est ainsi fortement mitigé par la diversification géographique et sectorielle du portefeuille crédit.

Le risque de transition lié aux changements climatiques concerne pour l'essentiel les gages hypothécaires pris en garantie des crédits. Certains gages pourraient, à moyen ou long terme, ne plus répondre aux exigences en vigueur, notamment en matière de source de chauffage. Ce risque concerne principalement les anciennes constructions ; il est, en l'état, jugé faible au regard du cadre réglementaire actuel.

Les clients sont incités à prendre en compte les critères de durabilité dans leurs choix d'investissements hypothécaires. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire de l'ASB au 1^{er} janvier 2023 (avec délai transitoire au 1^{er} janvier 2024), la Banque étoffera encore son offre en matière de conseil sur des investissements hypothécaires durables.

Les secteurs économiques principalement concernés par le risque de transition identifiés par la Banque sont ceux fortement émetteurs de CO₂. Ces secteurs représentent moins de 2% du portefeuille de crédits de la Banque et concernent, pour l'essentiel, les transports et le gaz.

RISQUES DE MARCHÉ

La transition énergétique risque d'impacter l'attractivité et la liquidité des titres des sociétés fortement émettrices de CO₂.

La Banque a participé à l'étude Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA). Ce test, effectué sur une base volontaire, permet une analyse standardisée de la compatibilité climatique pour les actions mondiales, les obligations d'entreprises et les portefeuilles de crédit. Les secteurs économiques couverts par PACTA, qui ont un impact particulièrement important sur le climat (pétrole, gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aviation et acier), représentent environ 10% du total des actifs des institutions financières participantes en actions et obligations d'entreprises cotées (les résultats de la Banque sont publiés dans le chapitre Axe III : Finance & produits).

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels concernent principalement les risques physiques touchant les infrastructures de la Banque. Ces dernières sont jugées peu sensibles aux dangers climatiques et les potentiels dommages des installations sont compris dans l'appétence aux risques opérationnels définie par la « Politique de risque ».

Le risque de transition concerne la diligence avec laquelle la Banque met en œuvre sa transition énergétique. Pour réduire ce risque la Banque a mis en place une stratégie et un calendrier de durabilité.

Données quantitatives

La Banque étudie actuellement les meilleurs indicateurs de risque climatiques à appliquer et cherche à compléter ses données climatiques, en particulier pour le domaine des crédits et des placements financiers. Un projet a été initié afin de mettre en œuvre d'ici fin 2023 les directives publiées en juin 2022 par l'ASB :

- Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune ;
- Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Pour obtenir une première indication quantitative de son exposition aux risques climatiques, la Banque a participé au test PACTA en 2022.

La Banque s'est également fixé un objectif de réduction de CO₂ de 35% d'ici 2030 (voir chapitre Axe IV : Environnement) et publie annuellement ses émissions de gaz à effet de serre en référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative).

Protection des données

La BCVs attache une grande importance à la protection des données personnelles de sa clientèle ainsi que de ses collaborateurs. Sans l'assurance que leurs données personnelles sont parfaitement protégées et utilisées à bon escient, les clients perdraient confiance en leur Banque.

La Loi sur la protection des données (LPD) constitue le socle législatif de la politique de la Banque en matière de protection des données; elle vise avant tout trois objectifs principaux :

- L'obligation de gestion de la donnée en garantissant la protection, la sécurité et le traitement licite ;
- Le droit pour toute personne physique d'accéder aux données la concernant, d'être informée des traitements effectués sur ses données et, le cas échéant, de s'y opposer ;
- La limitation de traiter les données selon les motifs justificatifs de la LPD.

Le Code de conduite professionnelle, adopté par l'ensemble des collaborateurs, formalise les principes de la BCVs et les règles à suivre par le personnel en matière de confidentialité et de protection des données. En outre, lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCVs, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la LPD. De plus, la transmission de données à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des conditions générales de la Banque.

La Banque met en œuvre un arsenal de mesures organisationnelles, techniques et technologiques permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées. Par exemple, la Banque gère l'accès aux données de la clientèle de façon centralisée et attribue les droits selon le principe du *need-to-know*, soit la restriction de l'accès au besoin. Elle fixe des niveaux de confidentialité différenciés des données de la clientèle et en restreint spécifiquement l'accès.

Toutes les informations en matière de protection des données sont consultables sur le site internet de la Banque, à l'adresse : www.bcv.ch/protection-des-donnees, sous la forme d'une notice d'information, intitulée « Notice relative à la protection des données ».

Pour faire suite à l'adoption par l'Union européenne du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Suisse a procédé à la révision de sa LPD, qui a abouti, le 25 septembre 2020, à l'adoption de la nouvelle mouture. Cette nouvelle LPD entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Par rapport à la version actuelle de la loi, les renforcements suivants sont à relever :

- L'obligation de supprimer ou d'anonymiser les données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, si elles ne répondent plus à des exigences légales ou réglementaires, ou encore à l'exécution du contrat ;
- La tenue d'un registre de traitement des données personnelles ;
- Le cas échéant, l'annonce, le plus tôt possible, au préposé fédéral d'un cas grave de violation de la sécurité des données ;
- La possibilité de remettre ou de transmettre sous un format électronique les données d'une personne physique, à sa demande.

Surveillance des cyberrisques

La cybercriminalité continue de se développer sur une même tendance que les années précédentes. Les enjeux pour une banque de la taille de la BCVs sont cruciaux. Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation et a pris des mesures adaptées, qui lui permettent d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La Banque s'appuie sur des partenaires locaux et internationaux spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le Centre national pour la cybersécurité (NCSC).

Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée.

Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, des tests de continuité et de reprise d'activités ainsi que des scénarios de gestion de crises simulés sont réalisés pour entraîner les équipes à cet exercice.

En 2022, comme en 2021, le recours au télétravail et la généralisation de l'usage de la visioconférence ont eu pour effet d'augmenter les cyberrisques. Les mesures qui ont été mises en œuvre en 2021 sont toujours en vigueur et ont contribué à ce que ces risques accrus ne se matérialisent pas. En particulier, dans le cadre du travail à distance, les outils numériques mis en place permettent d'assurer un bon équilibre entre sécurité, prévention des fuites de données et flexibilité d'utilisation.

De plus, des rappels réguliers (par exemple, sur des sujets comme la prévention de fuite de données, la sécurité autour du travail à distance, les e-mails malveillants) sont faits pour sensibiliser les collaborateurs et s'assurer qu'ils ne perdent pas de vue les cyberrisques.

CYBERMENACES SOUS HAUTE SURVEILLANCE

La BCVs identifie trois catégories de menaces informatiques ou numériques :

- Le piratage des systèmes d'accès non autorisés à des informations, que ce soit sous la forme d'intrusions dans les systèmes (par exemple par infection via un logiciel malveillant ou malware) ou d'attaques des systèmes (par exemple de type déni de service ou bombardement de messages) qui visent à rendre les systèmes inaccessibles aux utilisateurs légitimes ;
- Le vol de données ou la perte de confidentialité relative aux données de la clientèle, qui pourraient provenir d'une source interne à la Banque ou de personnes externes ;
- L'usurpation d'identité, comme le vol des identifiants de la clientèle ou le détournement d'outils mis à disposition de la clientèle (par exemple un logiciel de paiement).

Afin de prévenir ces risques, la Banque met à jour en continu un dispositif de sécurité dont elle contrôle régulièrement la fiabilité.

Un des vecteurs d'attaque privilégié des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants à destination des collaborateurs. Dans ce domaine, la BCVs continue sa campagne de sensibilisation auprès de son personnel :

- En testant de manière continue la vigilance de chacune et chacun à travers des campagnes de social engineering (envoi de vrais-faux messages tests) ;
- En organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

Gestion du développement durable

Le développement durable est ancré dans l'organisation et les processus afin que la BCVs mette en œuvre de manière ciblée sa politique d'affaires à caractère durable.

ORGANISATION ET PROCESSUS

La BCVs poursuit une approche de gestion intégrée et ciblée. Le Conseil d'administration définit la stratégie de la BCVs ainsi que l'orientation du développement durable. Le modèle d'affaires de la BCVs repose sur des valeurs de pérennité et de durabilité. Les préoccupations environnementales et sociales occupent ainsi une place de choix dans la philosophie de notre entreprise :

- **Pionnière** en Valais dans ses démarches de certification ;
- **Responsable** envers ses actionnaires, ses collaborateurs, sa clientèle et l'économie valaisanne ;
- **Respectueuse** de l'environnement en diminuant l'impact de ses activités.

La stratégie constitue la base de la politique commerciale et du positionnement de la Banque dans les domaines économiques, écologiques et sociaux. Elle est évaluée chaque année.

La Direction générale assume la responsabilité opérationnelle des mesures économiques, écologiques et sociales. Dans la Charte RSE & développement durable, elle définit ses objectifs spécifiques ainsi que les garde-fous valables à l'échelle de la Banque. Le groupe de travail « Développement durable », composé de représentants des différents domaines de la Banque, coordonne leur mise en œuvre, évalue le degré de réalisation des objectifs et engage des mesures consécutives.

Différents comités réunissant des spécialistes issus de divers secteurs et niveaux hiérarchiques sont chargés d'élaborer des solutions concrètes à des questions relevant de la durabilité.

La durabilité fait partie de l'axe stratégique « Développement durable ». Le responsable du Développement durable (CSO) rapporte directement au président de la Direction générale (CEO). Le CSO informe régulièrement la Direction générale des nouveautés et des particularités liées au développement durable.

CHARTERSE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une Charte RSE & développement durable a été élaborée et adoptée par le Conseil d'administration. Elle se base sur les quatre axes suivants :

- Environnement ;
- Employeur ;
- Finance & produits ;
- Ancrage régional.

La Charte RSE & développement durable comprend, outre des aspects écologiques, des principes et des objectifs concrets ayant trait à nos produits et à nos prestations ainsi qu'à la responsabilité de la Banque vis-à-vis de ses collaborateurs et de la société. Elle indique par ailleurs de quelle manière la BCVs contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

Objectifs de développement durable (ODD)

La BCVs adhère aux Objectifs de développement durable des Nations Unies et contribue à leur réalisation.

Les Objectifs de développement durable (ODD) forment la clé de voûte de l'Agenda 2030, adopté à l'automne 2015 par les Nations Unies. Ils définissent les jalons sociaux, économiques et écologiques que le monde devrait atteindre d'ici 2030.

Les entreprises peuvent contribuer de manière décisive à l'Agenda 2030. Consciente de ses responsabilités, la BCVs aligne davantage sa gestion du développement durable et son cœur de métier sur les ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



www.un.org

PRIORISATION DES ODD

La BCVs adhère aux 17 ODD, qui sont tous d'une importance capitale pour la promotion d'un développement durable. Soucieux de cibler ses activités, le groupe de travail « Développement durable » a classé les ODD par ordre de priorité. Sur la base des principales catégories thématiques de la BCVs (environnement, employeur, finance & produits et ancrage régional), des recherches ont été effectuées afin de déterminer les ODD sur lesquels la Banque avait le plus d'influence au travers de ses activités.

Huit ODD ont été intégrés dans les quatre axes de la Charte RSE & développement durable et seront mesurés à l'aide d'indicateurs de performance afin d'atteindre les engagements de la BCVs fixés d'ici 2030. Ils sont détaillés dans les chapitres relatifs aux axes environnement, employeur, finance & produits et ancrage régional.

Charte RSE & développement durable

VISION

La BCVs se positionne comme un partenaire régional conscient des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du canton et s'engage sur les aspects de durabilité pour les dix prochaines années sur huit objectifs de l'ONU en matière de développement durable.

PRINCIPES DIRECTEURS

La BCVs propose des **produits à caractère durable** et en accord avec les principes environnementaux. Elle favorise les **énergies renouvelables** et veille à une politique d'investissement **durable** et responsable.

La BCVs reflète la **stabilité** ainsi que la **sécurité** et suscite la **confiance**.

La BCVs assure une gouvernance d'entreprise durable et **assume une proximité** avec ses collaborateurs en proposant des conditions de **travail attractives**, des **formations continues** et promeut la **diversité**, **l'égalité** et la **santé** des collaborateurs.



Environnement



Employeur

La BCVs favorise les produits **financiers à caractère durable** et applique des principes éthiques dans l'octroi de crédits et **respecte les labels écologiques**, notamment dans les fonds de placement selon des critères de **durabilité**.

AXES



Finance & produits



Ancrage régional

La BCVs priorise et soutient les **fournisseurs régionaux**. Elle s'engage comme plateforme du « développement durable » en **encourageant** le dialogue et la communication autour de ce thème.

OBJECTIFS DE L'ONU PRIORISÉS PAR LA BCVs



ODD ONU IMPACTÉS

Axes développement durable (DD) BCVs

	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 Environnement				■			■	■
 Employeur	■	■	■		■			
 Finance & Produits				■	■	■	■	
 Ancrage régional				■	■	■	■	

■ Influence Axe DD BCVs sur ODD ONU

Axe I: Environnement

Principes

La BCVs propose des **produits à caractère durable** et en accord avec les principes environnementaux.

Elle favorise les énergies renouvelables et veille à une politique d'investissement durable et responsable. La BCVs **réduit l'impact environnemental** lié à ses activités commerciales. Elle mesure ainsi la consommation de ressources naturelles, calcule les émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes et publie les chiffres correspondants.

La BCVs veut devenir **climatiquement neutre**. Elle souhaite compenser les émissions résiduelles de gaz à effet de serre en soutenant dans la mesure du possible et de façon judicieuse des projets menés dans son espace économique.

La BCVs favorise le dialogue sur le développement durable et informe et encourage les parties prenantes sur des thèmes écologiques.

La Banque veille à la réduction des incidences négatives sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent **une plus-value** à l'économie réelle et à ses clients.

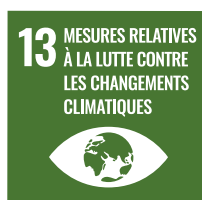
NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD



- Nous améliorons notre efficacité énergétique en souscrivant des contrats avec des partenaires pour l'achat d'énergie hydraulique verte.
-



- Nous améliorons l'efficacité énergétique de nos immeubles, en réduisant la consommation des ressources et en utilisant des ressources respectueuses de l'environnement (notamment de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable).
 - Nous réduisons la consommation de papier.
 - Nous diminuons autant que possible les déchets liés aux activités commerciales.
-



- D'ici fin 2023, nous compensons nos émissions résiduelles de gaz à effet de serre afin de devenir climatiquement neutre.
- D'ici 2030, nous réduisons l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre causées par nos activités de 35% par rapport à 2019.

ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITÉ

Banque de proximité, innovante, responsable et respectueuse de son environnement, la BCVs est titulaire de labels attestant de sa gestion adéquate de la qualité (ISO 9001), de la maîtrise de son impact environnemental (ISO 14001), de ses efforts pour le diminuer (Swiss Climate CO₂) et de son caractère à la fois performant et citoyen (Valais Excellence). En 2020, elle a cofondé la Fondation Carbon Free Valais dont l'objectif est de valoriser les entreprises soucieuses de leur empreinte écologique au travers de la constitution d'un

fonds pour le financement de projets régionaux de réduction d'émissions de CO₂. La Banque s'emploie en permanence à conserver ces certifications exigeantes, soumises régulièrement à réévaluation et s'efforce ainsi de créer de la valeur ajoutée pour ses différentes parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clientèle, ainsi que l'économie valaisanne.

Grâce à son engagement de longue date en faveur de l'environnement, la BCVs a réduit ses émissions de CO₂ de plus de la moitié au cours des dix dernières années (scopes 1, 2 et 3 concernant nos propres activités).

La **gestion environnementale** de la Banque est certifiée ISO 14001 depuis 2009. La BCVs encourage systématiquement les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation de papier et d'électricité, dans le traitement des déchets et dans le trafic professionnel et pendulaire. Le certificat ISO 14001 a été renouvelé avec succès et sans aucune non-conformité en septembre 2022.

En octobre 2022, la BCVs a également obtenu le renouvellement du label Valais Excellence qui permet une reconnaissance d'une gestion respectueuse de l'Humain et de l'Environnement.

Les aspects environnementaux sont également pris en considération lors de l'approvisionnement : tant les fournisseurs que les produits et prestations doivent répondre aux normes écologiques en vigueur et, dans la mesure du possible, être issus du rayon d'activité de la Banque.

La BCVs a **sensiblement diminué** son impact sur l'environnement au cours des dernières années. De 2010 à 2020, elle a réduit de 53% ses émissions de gaz à effet de serre. Arrivée à la fin d'un cycle, la BCVs fait part de ses nouvelles ambitions pour la période de 2019 à 2030 en se fixant un nouvel objectif d'abaisser ses émissions de CO₂ de 35% supplémentaires par rapport à 2019 (scopes 1, 2 et 3 concernant nos propres activités).

Les limites du système ont été nouvellement définies et incluent les changements suivants :

- Émissions de CO₂ liées à l'approvisionnement en énergie ;
- Émissions de CO₂ liées au télétravail ;
- Émissions de CO₂ liées à l'équipement informatique.

Les changements climatiques globaux constituent un défi. Une politique climatique durable augmente la force innovatrice de l'économie et lui permet d'accéder à de nouveaux marchés. Pour la BCVs, il s'agit dans ce contexte de tenir compte du caractère supportable pour l'économie des mesures qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. La politique climatique ne peut cependant être performante que si elle renforce la compétitivité de production des biens et services.

La BCVs promeut dans son activité l'utilisation de systèmes qui contribuent à la réduction des émissions de CO₂, en termes d'équipements ou de fournitures à acquérir, de comportement des collaborateurs, de produits et services offerts à la clientèle ainsi que lors d'événements auxquels participe la Banque.

Elle est accompagnée dans cette démarche par l'entreprise Swiss Climate SA. Le label Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. Swiss Climate garantit que nos objectifs sont compatibles avec le respect du climat et utilise à cette fin les principes des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (Science Based Targets, SBTi).

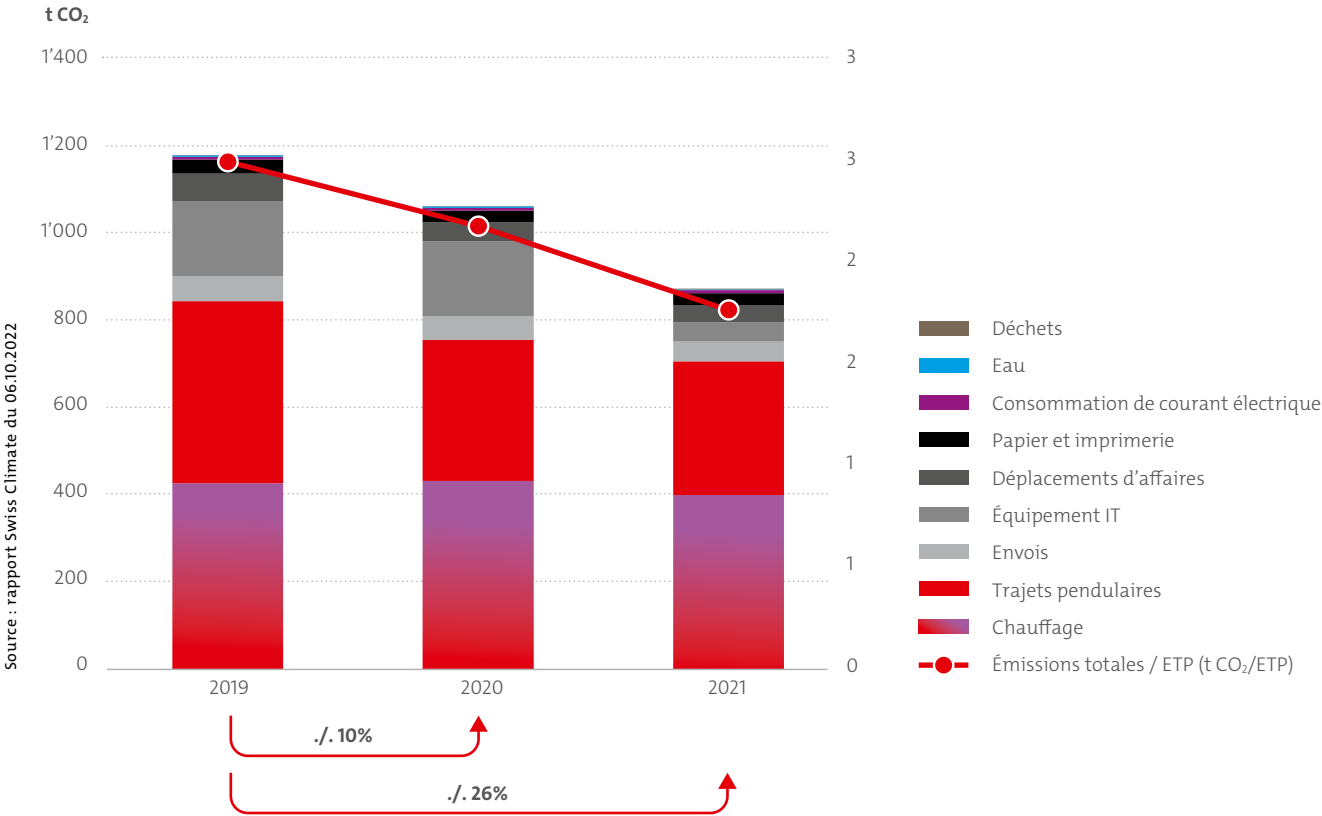
Pour l'année 2021, après avoir obtenu le label Swiss Climate CO₂ Footprint en 2010, la BCVs obtient pour la onzième fois le label Swiss Climate CO₂ Optimised.

La Banque établit son **bilan écologique** conformément aux normes usuelles de la branche. Les émissions de gaz à effets de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Le bilan écologique couvre la BCVs dans son ensemble (100% des collaborateurs) comprenant les scopes 1, 2 et 3 (nos propres activités). Il a été réalisé selon le label Swiss Climate CO₂ pour l'année 2021. La vérification s'effectue par le cabinet d'audit externe indépendant SGS, Société Générale de Surveillance SA.

La BCVs poursuit de manière importante ses efforts en matière de réduction de ses émissions de gaz à effets de serre comme le montre l'infographie ci-dessous :

Évolution des émissions de CO₂ par domaine



En 2021, la BCVs a réduit ses émissions de gaz à effets de serre de 26% par rapport à 2019.

COMMENTAIRES

Le **chauffage** pèse 46% du total des émissions de gaz à effet de serre de la BCVs. Durant la dernière année, il a pu être réduit de 8%, notamment grâce à des rénovations et des remplacements de système de chauffage. Un programme de rénovation et d'optimisation des bâtiments a été élaboré et permettra au fur et à mesure de gagner en efficacité énergétique.

La part des **trajets pendulaires respectueux** du climat passe à 34% (+1.4%), ce qui tend à prouver la prise de conscience et les efforts consentis par les collaborateurs de la BCVs en matière de mobilité durable. Ceci d'autant plus que les particularités géographiques et la desserte de certaines vallées latérales du canton du Valais favorisent peu la mobilité durable.

Le programme de subventionnement de la mobilité durable mis en place depuis 2021 à l'attention des collaborateurs prend également part à ce bilan réjouissant.

Le télétravail inscrit de manière durable dans le règlement du personnel contribue également à diminuer le nombre de déplacements pendulaires.

La pandémie de COVID-19 a également participé à la réduction des émissions des trajets pendulaires ainsi que des déplacements d'affaires.

La part des **envois neutres** en CO₂ atteint 97%. Par rapport à 2020, les émissions des envois ont baissé de 15% (-8 t CO₂), principalement en raison de la réduction du nombre d'envois de lettre CO₂ neutres. Ce résultat met en valeur le comportement responsable de la clientèle de la BCVs ayant de plus en plus recours au e-document.

Les émissions induites par les **déplacements d'affaires** ont diminué de 6% (-2.5 t CO₂) par rapport à 2020 et de 35% (-21 t CO₂) par rapport à 2019. La part des déplacements professionnels respectueux du climat se monte à 68%. La possibilité offerte à tous les collaborateurs d'avoir recours aux séances en ligne (visioconférences) a notamment permis de réduire drastiquement ce poste.

L'énergie électrique livrée par notre fournisseur est certifiée hydroélectrique produite en Suisse, avec garanties d'origine inscrites chez Swissgrid.

Détail des émissions de gaz à effet de serre (GES)¹

GRI	Indicateurs	Unités	2021	2020	2019	2019 à 2021 (évolution)
Émissions à effet de serre						
	Total Scopes (ApME) ¹	t.	870	1 058	1 175	-26%
305-1	- directes (Scope 1) ²	t.	300	326	322	
305-2	- indirectes (Scope 2) ³	t.	26	19	19	
305-3	- «Autres» indirectes (Scope 3) ⁴	t.	544	713	834	
	Total source (ApME)	t.	870	1 058	1 175	
	Électricité	t.	7	6	7	
	Chauffage	t.	399	431	426	
	Trafic pendulaire	t.	305	322	415	
	Envois	t.	45	53	58	
	Équipement IT	t.	44	172	172	
	Trafic professionnel	t.	40	43	62	
	Papier et travaux d'imprimerie	t.	27	27	32	
	Eau	t.	2	4	3	
	Déchets	t.	2	1	1	
305-4	GES par collaborateur ⁵	kg	1 758	2 168	2 484	-29%
305-4	GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	47	59	71	-34%

¹ Émissions de GES exprimées en équivalent CO₂ ; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de GES directement causés par l'entreprise et pouvant être contrôlées.

³ Tient compte de toutes les émissions de GES qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie

⁴ Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs

⁵ Émissions totales de GES de la BCVs (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre de collaborateurs

⁶ Émissions totales de GES de la BCVs (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la Banque

DISTINCTION

Une analyse indépendante réalisée par Le Temps, BILANZ et Statista a décerné à la BCVs la distinction « **Entreprise écoresponsable 2022** » désignant les entreprises suisses qui ont le plus réduit l'intensité de leurs émissions de gaz à effet de serre au cours des cinq dernières années.

La BCVs figure dans le top 30 du classement, parmi plus de 700 entreprises interrogées.

ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Valais Excellence : semaine de la mobilité pendulaire durable

Du 21 au 25 mars 2022, la BCVs a pris part à la semaine de la mobilité pendulaire durable organisée par l'association Valais Excellence. Le but était de sensibiliser et d'inciter les collaborateurs à s'engager en faveur d'une mobilité durable durant au moins une journée en changeant leurs habitudes, en testant de nouveaux moyens de transports durables.

Dans le but d'inciter ses collaborateurs à participer à ce challenge, la BCVs a mis sur pied un concours à l'interne dont le but était de récompenser l'expérience la plus innovante et durable. Pour cette première participation, 28 collaboratrices et collaborateurs ont permis d'économiser près de 2'000 km. Le vainqueur du concours s'est vu remettre une trottinette électrique.

¹ Les données concernant l'année 2022 ne seront connues qu'en fin d'année 2023

Bike to work

En juin 2022, la BCVs a participé au challenge Bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi de contribuer à réduire les émissions de CO₂ générées par les trajets pendulaires. Pour cette première année de participation, cinq collaborateurs répartis dans deux équipes ont parcouru près de 600 kilomètres à vélo.

Programme de subventionnement à l'attention des collaborateurs

Afin de soutenir et de favoriser la mobilité douce, la BCVs a mis sur pied dès janvier 2021 un programme de subventionnement à l'attention de ses collaborateurs. Celui-ci offre des avantages lors de l'achat d'un abonnement de transports publics (jusqu'à CHF 300.- par année), d'un vélo électrique (CHF 500.- tous les 3 ans) ou d'une voiture électrique (CHF 1'000.- tous les 5 ans).

Subventionnements	Unité	2022	2021
Abonnement de transports publics	Nombre	42	23
Vélos électriques	Nombre	9	14
Voitures électriques	Nombre	11	8
Montant des subventions versées	en CHF	27 586	18 725
Nombre de bénéficiaires	Nombre	62	45

En deux ans, plus de CHF 46'000.- ont été distribués en faveur de la mobilité douce à l'attention des collaborateurs.

Consommation des ressources

GRI	Indicateurs	Unités	2021	2020	2019	2019 à 2021 (évolution)
Consommation d'énergie						
	Consommation d'énergie au sein de la BCVs	kWh	3 325 772	3 432 654	3 613 896	-8%
	- Consommation des véhicules de service	kWh	654	625	522	
	- Consommation des bâtiments	kWh	3 325 118	3 432 029	3 613 374	-8%
	- Électricité	kWh	1 468 960	1 544 739	1 745 244	-16%
	- Chaleur	kWh	1 856 158	1 887 290	1 868 130	-1%
	- Énergies renouvelables	kWh	424 402	380 338	390 394	
	- Combustibles fossiles	kWh	1 431 756	1 506 952	1 477 736	
	- Gaz naturel	kWh	1 130 726	1 065 945	1 008 880	
	- Pétrole	kWh	301 030	441 007	468 856	
302-1	Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	11 973	12 358	13 010	
	- dont renouvelable	GJ	6 816	6 930	7 688	
	- dont non renouvelable	GJ	5 157	5 427	5 322	
	- Quote-part d'énergie renouvelable	%	57%	56%	59%	
302-3	Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	24,2	25,3	27,5	
Trafic professionnel						
	Trafic professionnel total	km	503 410	545 221	819 424	-39%
	- Train	km	339 629	366 498	558 217	
	- Véhicules privés	km	138 896	148 843	210 236	
	- Véhicules en possession de l'entreprise	km	24 885	29 880	27 751	
	- Avion	km	-	-	23 220	
Consommation de papier						
301-1	Consommation totale de papier	kg	28 813	29 165	33 097	-13%
301-2	- Quote-part de papier recyclé	%	99.1%	98.8%	24.5%	
	- Quote-part de papier FSC	%	0.9%	1.2%	75.5%	
Consommation d'eau						
303-5	Consommation totale d'eau	m ³	5 218	8 423	7 274	-28%
	- Eau potable	%	100%	100%	100%	
Déchets						
306-3	Déchets générés	kg	54 526	52 363	68 014	-20%
306-4	- Déchets non destinés à l'élimination (recyclage)	kg	52 216	52 023	67 709	
	- Taux de recyclage des déchets	%	95,8%	99,4%	99,6%	
306-5	- Déchets destinés à l'élimination	kg	2 170	340	260	
306-5	- Déchets spéciaux	kg	140	-	45	
Pertes de liquides de refroidissement						
	Pertes de liquides de refroidissement	kg	-	-	-	

Axe II : Employeur

Principes

La BCVs suit des principes de gouvernance d'entreprise clairs qui garantissent une **gestion responsable et égalitaire**. Ainsi, elle poursuit des objectifs financiers à long terme et dispose d'une solide base de fonds propres.

La BCVs est un important pourvoyeur de places d'apprentissage. En misant sur la **formation continue** de ses collaborateurs, elle assure un niveau élevé de compétence et de professionnalisme.

La BCVs favorise le recrutement de nouvelles compétences, la mobilité interne de ses collaborateurs et l'évolution professionnelle. Elle leur fait bénéficier d'opportunités de carrière stimulante et de conditions de travail attractives.

La BCVs met en œuvre une **politique salariale raisonnable**. Elle verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre. Tous les collaborateurs doivent travailler dans l'intérêt des clients et de la Banque à long terme.

La BCVs **promeut la santé** de ses collaborateurs. Elle prend des mesures préventives et s'engage en vue de prévenir les maladies et les accidents dus au travail. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également pris en compte afin d'assurer le confort des collaborateurs en situation de handicap.

NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD



- Nous réduisons le nombre de jours d'absence de nos collaborateurs pour cause de maladie ou d'accident de 10% d'ici 2025, par rapport à 2021.
 - Nous favorisons l'amélioration de l'ergonomie des places de travail par la mise à disposition d'équipements adaptés tels que des bureaux réglables en hauteur et des doubles écrans.
 - Nous favorisons et soutenons la mobilité douce de nos collaborateurs par la mise à leur disposition d'un programme de subventionnement lié à l'achat d'abonnement de transports publics et de véhicules électriques (voiture, vélo).
-



- Nous encourageons nos collaborateurs à suivre des formations continues et assurons leur employabilité en établissant régulièrement avec eux un plan de développement.
 - Nous favorisons la formation de l'ensemble de nos collaborateurs par une offre complète et adaptée.
 - Nous donnons la possibilité aux jeunes de suivre une formation supérieure financée par l'employeur.
-



- Nous mettons au concours les postes à pourvoir autant à l'interne qu'à l'externe - fonctions dirigeantes comprises - en indiquant une fourchette pour le taux d'occupation.
 - Nous augmentons la proportion de femmes parmi les cadres et la portons à 30% d'ici 2025.
 - Nous versons pour un même travail le même salaire et faisons vérifier le respect de l'équité salariale par un institut externe (certificat « Fair-ON-Pay+ »).
-



- Nous proposons des modèles de travail modernes et attractifs (télétravail, flexibilité du taux d'occupation et mobilité du travail).

L'HUMAIN, LA RESSOURCE LA PLUS PRÉCIEUSE

Employeur de référence en Valais, la BCVs contribue activement au développement du canton et s'engage pour un monde plus durable, plaçant ses collaborateurs au cœur de cette réussite. Elle relève avec eux les défis de la digitalisation et les accompagne au quotidien dans ce changement culturel. Dans la continuité de son engagement envers l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs, la BCVs applique la valeur de proximité au sein de ses Relations humaines au quotidien.

Le défi implique notamment la mise en place de formations continues dédiées à la thématique de la digitalisation et aux nouveaux outils qui seront progressivement mis à disposition des collaborateurs de la Banque tout en s'assurant de les accompagner de manière bienveillante et constante dans le changement. L'introduction de méthodes de travail digitalisées représente un atout majeur pour la clientèle ainsi qu'une simplification des processus pour les collaborateurs dans un souci d'efficience. Cette dernière est au centre des préoccupations de la BCVs. La transition amenée grâce à la numérisation revitalise les interactions clientèle inhérentes au secteur bancaire, en allégeant et en simplifiant la prise en charge des demandes-clients.

L'automatisation de certaines opérations courantes permet la libération de ressources afin de développer un réseau de conseil à forte valeur ajoutée et témoigne de l'engagement de la Banque en matière de durabilité. Car si la digitalisation est aujourd'hui incontournable, prenant en compte la nécessité de proposer à la clientèle des moyens technologiques modernes, cette transition se fait avant tout dans le respect de la proximité, valeur affirmée de la BCVs. Cela fait partie intégrante de la feuille de route du département des Relations Humaines, et de nouvelles formations seront progressivement proposées aux collaborateurs afin d'identifier au mieux les attentes des clients en fonction de leur profil et de leurs besoins.

Le département des Relations Humaines aura la tâche d'accompagner ces changements vers une organisation plus agile, de renforcer l'attractivité en tant qu'employeur ainsi que la gestion des carrières des talents.

Pour accompagner au mieux la Banque dans ses défis de digitalisation, un service baptisé « Corporate & business development » a été constitué en 2021. Collaborant étroitement avec chacune des entités, cette équipe veille à une implémentation harmonieuse de la transition, visant une compréhension renforcée des nécessités du marché. La diversité des talents ainsi que la durabilité sont par ailleurs des composantes essentielles de la stratégie des Relations Humaines 2022. Attirer de nouveaux talents requiert le renforcement d'une marque employeur innovante et compétitive. Ce défi constitue la clé de voûte de la vision des Relations Humaines et confirme le positionnement de la BCVs en tant qu'employeur de référence en Valais.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

La BCVs est convaincue que des teams mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. C'est pourquoi la Banque favorise la diversité de ses collaborateurs. La BCVs s'est fixée pour objectif d'augmenter la quote-part des femmes parmi les cadres.

GRI	BCVs en tant qu'employeur	Unité	2022	2021
	Collaborateurs			
2-7	Nombre d'employés (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	546	564
	- dont nombre de femmes	Nombre	254	261
	- dont nombre d'hommes	Nombre	292	303
	Nombre d'employés (équivalent plein temps)	postes	481	495
	- Nombre d'employés à temps partiel	Nombre	186	190
	- Nombre d'employés à temps partiel en %	%	34.07%	33.64%
	Femmes cadres supérieurs (dès sous-directrice)	%	2.36%	1.53%
	Femmes cadres (dès mandataire commerciale)	%	30.71%	26.44%
	Femmes dans l'ensemble du personnel	%	46.52%	46.28%
	Fluctuation (nette) au total	Nombre	36	33
	Taux de fluctuation (net) au total	%	7.01%	6.46%
	Recrutements au total	Nombre	67	74
	Taux de recrutement au total	%	12.14%	13.12%
	- Taux de recrutement de femmes	%	12.79%	11.88%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	11.56%	14.19%

UNE STRATÉGIE RH SOLIDE

La Banque Cantonale du Valais dispose d'une forte stratégie employeur. Elle veut impacter de façon durable le développement et l'épanouissement des collaborateurs en privilégiant les Relations humaines pour contribuer au succès de la BCVs. Grâce à cette vision, les Relations humaines contribuent à

l'évolution de l'entreprise en développant une stratégie RH orientée client dans le respect des exigences légales, éthiques et économiques. Gérer les besoins actuels et futurs de ses collaborateurs grâce à des processus RH évolutifs. Enfin, elle veut assurer le bien-être au travail, l'employabilité durable ainsi que la diversité par une politique RH agile, empathique et tournée vers l'avenir.



Vision

Nous voulons impacter de façon durable le développement et l'épanouissement des collaborateurs en privilégiant les Relations humaines pour contribuer au succès de la BCVs.



Mission

Contribuer à l'évolution de l'entreprise en développant une stratégie RH orientée client dans le respect des exigences légales, éthiques, économiques. Gérer les besoins actuels et futurs de nos collaborateurs grâce à des processus RH évolutifs. Assurer le bien-être au travail, l'employabilité durable ainsi que la diversité par une politique RH agile, empathique et tournée vers l'avenir.



Principes directeurs RH



Proximité :

Au quotidien, nous sommes **bienveillants, respectueux** et à l'écoute pour **bâtir et entretenir** des relations de confiance

Le département reflète le **professionnalisme, l'empathie** et l'**agilité**



Innovation :

Dans l'équipe RH, nous **anticipons** les **défis** de demain par un esprit d'entrepreneur **créatif et ouvert** aux changements. Pour la BCVs nous osons !



Durabilité :

Nous agissons au quotidien de façon **réfléchie** afin que nos actions s'inscrivent dans la durée en **préservant** nos ressources

Nos valeurs



Proximité



Innovation



Durabilité



Compétence



Compétences :

Nous **valorisons et développons** les compétences de nos employés par la **formation continue** pour **relever** les défis de demain.



Notre raison d'être

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le **développement durable de sa région** et est le **partenaire privilégié** pour tous les aspects financiers.



POLITIQUE SALARIALE ÉQUITABLE

Depuis de nombreuses années, la BCVs s'engage en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. La politique salariale de la BCVs répond au principe « à travail égal, salaire égal ». La BCVs a obtenu en 2020 le label « Fair-ON-Pay+ » attribué par la société de conseil en Ressources Humaines Comp-on et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS). Cette certification distingue la Banque en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaborateurs ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCVs a besoin pour assurer son succès à long terme. La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de rémunération et de nomination

La BCVs s'est soumise avec succès à l'analyse approfondie effectuée par la société Comp-on basée sur l'outil Logib, reconnu par la Confédération, et sur les directives du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) dans le cadre du système des marchés publics. Cette attestation de conformité est valable quatre ans et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

En matière de rémunération, la Banque applique une politique basée sur le principe d'équité : à responsabilités, prestations et âges équivalents, elle veille à ce que les collaboratrices et les collaborateurs se trouvent dans des fourchettes de salaire équivalentes. La rémunération se compose de plusieurs éléments variables :

- **Le salaire « de base »** est déterminé par le niveau de la fonction (conduite, responsabilités, compétences techniques), l'âge, l'expérience et le niveau de performance.
- **La « prime à la performance »** peut être accordée par le Conseil d'administration en fonction des résultats opérationnels globaux et la maîtrise des risques non financiers. Celle-ci dépend notamment du niveau et du type de fonction des collaborateurs ainsi que de leurs prestations et engagement individuels, évalués dans le cadre des appréciations annuelles. La prime à la performance est une prestation volontaire décidée annuellement par la Banque, ne donnant naissance à aucun droit acquis pour le collaborateur, n'étant pas garantie pour l'avenir, ni dans son montant, ni dans son principe. Tous les collaborateurs sont éligibles à l'octroi d'une prime à la performance sous condition que le contrat de travail n'a pas été dénoncé au moment de son versement. La prime à la performance est versée en même temps que le salaire de mars.
- **La « prime particulière »** est destinée à récompenser une performance exceptionnelle réalisée par un collaborateur ou un team.
- **Les « frais de représentation »** sont liés aux fonctions générant des frais liés à la représentation de la Banque à l'extérieur.
- Diverses autres **« prestations volontaires »**, telles que **l'allocation de famille, la contribution assurance maladie, les primes de fidélité et les cadeaux d'ancienneté, le plan de participation** ainsi que **les conditions préférentielles** sur certaines prestations bancaires complètent les éléments ci-dessus.

Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles en page 88 et suivantes du Rapport de gestion.

GRI	Ratio de rémunération totale annuelle	Unité	2022	2021
2-21	Ratio salaire le plus élevé / salaire moyen ¹	coefficient	5,2	5,3
	- Fluctuation du salaire le plus élevé en %	%	3.2%	nd ²
	- Fluctuation du salaire moyen en %	%	5.8%	nd ²

¹ Salaire moyen = (total appointements plus les prestations sociales) moins rémunérations brutes administrateurs divisé par (le nombre d'ETP moins 1)

² nd : non disponible

CAISSE DE RETRAITE

La Caisse de Retraite et de Prévoyance du personnel de la BCVs (CR BCVs) est une fondation propre, semi-autonome, en primauté de cotisations, qui offre des prestations enveloppantes d'invalidité, décès et de vieillesse. La Caisse a mis sur pied trois plans d'épargne différents au libre choix des assurés chaque année.

Le taux de couverture à fin 2021 atteignait 127,3% des engagements, un pourcentage en ligne avec la moyenne des caisses de pension suisses, notamment grâce à la performance exceptionnelle des placements à la fin de l'exercice.

La répartition des cotisations entre l'employeur et les employés est d'environ 2/3 – 1/3 sur la globalité du financement de l'œuvre de prévoyance. La CR BCVs est une caisse « mûre » avec un âge moyen des assurés d'environ 42 ans, avec une répartition équilibrée entre hommes et femmes.

PROMOUVOIR LA RELÈVE ET RETENIR LES TALENTS

La Banque Cantonale du Valais permet à tous ses employés de bénéficier d'opportunités de carrière stimulante et de conditions de travail attractives, tout en accordant une place centrale à la formation. La BCVs offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille : elle permet le travail à temps partiel, de prendre une retraite échelonnée et accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés aux collaborateurs afin qu'ils puissent s'adonner à des projets personnels et à des activités privées notamment des mandats à caractère social.

La Banque Cantonale du Valais valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine au sein de l'encadrement. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans cette démarche. Cette quête de l'excellence tend à déployer ses effets positifs auprès des actionnaires de la BCVs et de ses clients.

Des collaborateurs motivés et engagés qui s'identifient à leur employeur contribuent de manière décisive au succès de l'entreprise. Forte de cette conviction, la BCVs s'attache à être un employeur exemplaire et responsable. Par sa politique d'affaires axée sur le long terme, la BCVs vise à proposer des emplois sûrs dans une entreprise performante. La BCVs est soucieuse de son rôle social : par son offre de formation continue de ses collaborateurs, elle assure leur employabilité sur le marché du travail, les implique en temps opportun dans les processus d'évolution structurelle et met tout en œuvre pour trouver une solution adéquate pour toutes les personnes concernées.

SANTÉ, CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE

La Banque se préoccupe de la santé de ses collaborateurs et prévoit diverses actions préventives ou de soutien en matière de santé et bien-être au travail. À ce titre, elle propose gratuitement les prestations du service social d'entreprise Proitera afin de bénéficier d'un entretien ou de conseils pour trouver des solutions face notamment aux difficultés personnelles, aux questions familiales, aux problèmes de dépendances ou situations de décès et de deuil.

SANTÉ ET ÉQUILIBRE VIE PRIVÉE / VIE PROFESSIONNELLE

GRI	Maternité / paternité	Unité	2022	2021
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	Nombre	7	9
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100%	100%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	Nombre	8	8

GRI	Santé et sécurité au travail	Unité	2022	2021
403-9	Accidents prof. (y.c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	Nombre	0	0
403-10	Jours d'absence par collaborateur	Nombre	6,53	4,88
	- pour cause de maladie	Nombre	5,84	4,52
	- pour cause d'accident	Nombre	0,69	0,36

D'autres mesures de promotion de la santé des collaborateurs sont proposées selon les lieux et les besoins telles que des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout, la mise à disposition de deux écrans permettant un confort visuel appréciable. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également pris en compte afin d'assurer le confort des collaborateurs en situation de handicap.

En cas de maternité, la Banque accorde un congé d'une durée minimum de 16 semaines avec un salaire intégral qui débute au plus tard à l'accouchement. En cas de paternité, elle octroie depuis plusieurs années un congé payé de dix jours. Dès le 1^{er} janvier 2023, le congé paternité passera à 20 jours, 10 jours de minimum légal plus 10 jours offerts par la Banque.

La Banque protège et fait respecter la personnalité de ses collaborateurs, elle tient à ce que leur intégrité soit préservée sur leur lieu de travail. Aucun acte de discrimination, notamment fondé sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou l'âge n'est toléré. Elle veille également à la protection des données des collaborateurs selon les exigences de la LPD.

Les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Elles incluent des règles de comportement ayant trait notamment au harcèlement psychologique (mobbing), au harcèlement sexuel ainsi qu'aux règles de déontologie régissant l'activité bancaire, les relations avec la clientèle, la confidentialité ou les réglementations en vigueur (cf. Code de conduite reçu et signé par le collaborateur). Lors des journées d'introduction des nouveaux collaborateurs, les sujets relatifs à la protection du collaborateur, à la sécurité physique et informatique, à la Compliance, au blanchiment d'argent, au délit d'initié et à la corruption sont abordés. Les collaborateurs confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter.

Tous les collaborateurs sont impliqués activement afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement.

Pour ses collaborateurs de 55 ans ou plus, la BCVs propose un séminaire portant sur le thème de la préparation à la retraite.

ANTICIPER ET DÉTECTER LES COLLABORATEURS À RISQUE

Pour signaler des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaborateurs disposent de canaux internes. L'anonymat et la discrétion sont garantis.

SATISFACTION DES EMPLOYÉS

Des enquêtes de satisfaction sont menées tous les trois ans auprès des collaborateurs. La Commission du personnel de la BCVs représente les intérêts des collaborateurs auprès des instances dirigeantes de la Banque.

GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE

Depuis 2013, la Banque a mis sur pied un projet santé. Dans ce contexte, elle s'est dotée d'un service social d'entreprise : Proitera. Ce service est à même d'offrir à nos collaborateurs un soutien dans les situations de vie difficiles. Les assistantes

sociales de Proitera conseillent et accompagnent les personnes en cas de besoin pour trouver des solutions à leurs difficultés d'ordre personnel et familial, de santé, financières ou sur le lieu de travail.

Parallèlement, la Banque a mis en œuvre plusieurs actions depuis 2013 comme par exemple, des ateliers en collaboration avec le bureau de prévention des accidents (BPA), des formations pour les responsables de conduites, des formations liées à l'utilisation de défibrillateurs et également liées à l'utilisation des moyens de combattre les incendies.

LES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES

Les collaborateurs sont tenus de suivre régulièrement des formations liées à la sécurité et aux évolutions réglementaires. Les postes fixes de la Banque disposent d'une description de fonction. Le collaborateur s'engage à respecter sa description de fonction. Annuellement, il confirme cet engagement dans le cadre de l'évaluation annuelle des prestations. La description de fonction définit les missions principales de la fonction, décrit les activités principales, les exigences professionnelles et les compétences personnelles nécessaires pour la bonne exécution des tâches. Les activités et les compétences personnelles sont reprises dans l'appréciation annuelle des prestations.

Annuellement, le responsable de conduite organise une entrevue avec chacun de ses collaborateurs, dont les objectifs sont les suivants :

- Évaluation en lien avec les objectifs définis pour l'année écoulée, les tâches inhérentes à sa fonction et les critères personnels requis ;
- La fixation des objectifs pour l'année à venir ;
- Définition des besoins et des possibilités en matière de développement personnel et de formation.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

GRI	Formation	Unité	2022	2021	2020	2019	2018
404-1	Total des collaborateurs en formation	Nombre	29	27	30	33	33
	- dont apprentis	Nombre	15	13	15	18	20
	- dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité prof.	Nombre	6	4	5	6	3
	- dont participants au programme de formation interne	Nombre	8	9	9	8	9
	- dont stagiaires	Nombre	0	1	1	2	2
	Formation continue	Jours	876	802	924	1 304	1 206
	Montant consacré à la formation	millier CHF	965	864	757	980	911

La BCVs soutient et encourage le développement des compétences en instaurant des conditions favorisant le perfectionnement professionnel des collaborateurs, notamment en assumant les investissements de formation interne et externe et, au besoin, en adaptant le temps de travail. Chaque collaborateur prend l'initiative de son développement professionnel et consolide en permanence son niveau de connaissances. Il prend part à toutes les étapes de la formation et s'engage activement de manière à pouvoir mettre en pratique les nouveaux acquis.

La BCVs se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes. Elle organise un plan de formation permettant aux apprentis de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail, les cours professionnels ainsi que des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ces derniers ont lieu au Center for Young Professionals in Banking à Lausanne pour les apprentis francophones et à Berne pour les germanophones.

CADRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

La BCV offre à ses collaborateurs des conditions-cadres de grande qualité. Elles intègrent, par exemple, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, un congé sabbatique et non payé ou encore un soutien aux activités sportives.

La Banque a défini 3 modes de gestion du temps de travail :

- Catégorie 1 : la saisie complète du temps de travail est la norme pour la majorité des collaborateurs ;
- Catégorie 2 : la saisie simplifiée du temps de travail est possible pour les collaborateurs pouvant déterminer eux-mêmes une part significative de leurs horaires et de l'organisation de leur travail ;
- Catégorie 3 : la renonciation à la saisie du temps de travail est possible pour les personnes disposant d'une grande autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dans la détermination des activités en lien avec leur mission.

La Banque définit pour chaque fonction le mode de gestion du temps de travail. Le collaborateur peut toutefois se voir attribuer un autre mode de gestion du temps de travail que celui prévu pour sa fonction (p.ex. un collaborateur junior dans une fonction...).

Tout collaborateur a la possibilité de choisir une catégorie de saisie de temps plus détaillée que celle définie pour sa fonction, mais l'inverse n'est pas possible.

Le collaborateur autorisé à renoncer à la saisie du temps de travail accepte ce mode de gestion par la signature d'une déclaration de renonciation.

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures. La durée de travail maximale est, sauf exception, de 45 heures par semaine, mais au maximum de deux heures de plus par jour.

Les collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut.

Axe III :

Finance et produits

Principes

La BCVs veille à la **réduction des incidences négatives** sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent une plus-value à l'économie réelle et à ses clients.

La BCVs exige le respect de certains principes éthiques et écologiques dans le cadre de l'octroi de crédits. Elle apporte un **soutien ciblé à des projets écologiques et énergétiques innovants** qui contribuent à la protection de l'environnement.

La BCVs veille à une gestion **responsable** des produits d'investissement. Elle développe progressivement les critères applicables en la matière et les rend transparents.

La BCVs mise sur des relations financières de partenariat durables avec sa clientèle. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue et de manière raisonnable. Elle propose des **produits transparents et compréhensibles**, présentés dans un langage clair.

La BCVs étend périodiquement la gamme de ses produits à caractère durable.

NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD



- Nous identifions les principaux impacts écologiques et sociaux de nos portefeuilles et de nos prestations et définissons des indicateurs de pilotage, lorsque cela se révèle pertinent et possible.
- Nous considérons le développement durable comme une composante essentielle du dialogue avec nos clients.
- Nous étoffons notre offre de placement à caractère durable et évitons de financer des opérations contraires à l'objectif de durabilité.



- Nous veillons à ce que nos produits en matière de financement répondent à la demande du tissu économique local, notamment par le maintien des emplois existants mais également à la création, au développement et à la croissance de nouvelles d'entreprises.



- Nous avons à cœur de sensibiliser les jeunes à une gestion responsable de l'argent.

La BCVs privilégie les relations de partenariat durables avec sa clientèle. Elle offre des prestations qui apportent une plus-value à ses clients et à l'économie réelle. La Banque veille à assurer la satisfaction à long terme de ses clients en leur offrant un suivi personnalisé et individuel, un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles présentés dans un langage clair. Le processus de conseil commence par une analyse et une identification des besoins du client et se poursuit avec la définition du produit, des explications y afférentes et une information correspondante sur les risques.

Grâce à des formations et à des certifications régulières, la BCVs s'assure que le niveau de compétence de ses conseillers à la clientèle reste élevé. Elle veille à l'absence de conflits d'intérêts dans le conseil en offrant de manière pondérée à ses collaborateurs des incitations financières raisonnables.

Le traitement centralisé des réclamations de la clientèle permet d'avoir une vue d'ensemble et de prendre rapidement les mesures qui s'imposent.

Afin d'évaluer si la nouvelle campagne de la BCVs répondait aux principaux objectifs et touchait effectivement sa cible, une étude post-test publicitaire a été réalisée par l'institut de sondage indépendant, MIS Trend en décembre dernier. Un panel de presque 550 personnes représentatives de la population valaisanne, sélectionnées en fonction de leur âge, genre ou encore lieu d'habitation, ont été interrogées pour vérifier la pertinence du message transmis et son impact sur l'image. Et après seulement quelques mois de diffusion, les résultats de cette étude témoignent de la pertinence du message et de sa parfaite cohérence avec le positionnement de la Banque.

La BCVs offre des services fiables d'une qualité irréprochable à des prix raisonnables. Elle accorde une grande importance à un processus de conseil clair et professionnel. Les clients sont informés de façon détaillée des risques éventuels.

En pratiquant une politique salariale mesurée, la BCVs veille à ne pas créer de fausses incitations pour les conseillers à la clientèle. Ainsi, la rémunération variable ne se limite pas aux critères quantitatifs, mais tient compte aussi de critères qualitatifs et du succès de l'entreprise.

En qualité de Banque de proximité, la BCVs exerce ses activités dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires en vigueur. Elle respecte les principes professionnels et éthiques reconnus par le secteur bancaire.

Ainsi la Compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la BCVs ; on entend par Compliance, la conformité aux lois, règlements et directives internes et externes ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage. Les collaborateurs de la Banque doivent prendre en compte la dimension Compliance dans l'ensemble de leurs activités. Pour ce faire, la BCVs attache une importance primordiale et des moyens conséquents afin de contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment d'avoires d'origine criminelle et le financement du terrorisme. Elle dispose à ce titre d'un concept de formation sur ce thème. La Banque s'emploie également à maintenir un dispositif d'application des sanctions économiques nationales et internationales et de surveillance des marchés de qualité.

La déclaration fiscale et le paiement des impôts font partie des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La politique de la BCVs est basée sur la gestion des avoires fiscalement conformes. Une clarification du statut fiscal peut être exigée au risque de suspendre les relations d'affaires.

Le secret bancaire protège les clients contre tout accès non autorisé aux informations sur leur relation bancaire. L'obligation légale de respecter le secret bancaire est également stipulée dans les contrats de travail des collaborateurs ainsi que dans des directives. Diverses formations internes prodiguées à l'ensemble du personnel se penchent sur ce sujet.

En outre, des formations en ligne et des campagnes internes de sensibilisation sur les cybermenaces sont régulièrement organisées en vue de sensibiliser les collaborateurs à l'utilisation des moyens de communication électroniques en toute sécurité.

Le respect des directives relatives à la protection des données client fait l'objet d'une surveillance et de contrôles automatiques. La BCVs s'assure en outre, au travers d'audits internes et externes, que les lois et les exigences de l'autorité de surveillance sont appliquées correctement.



Investissements ESG

UN CONCEPT DURABLE ENRICH

L'investissement socialement responsable (ISR) est une approche d'investissement dans laquelle le bénéficiaire final s'estime responsable des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de ses placements. Les critères ESG constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière appliquée dans le cadre de l'ISR.

La Banque Cantonale du Valais poursuit son engagement en intégrant des critères ESG dans la gestion de ses actifs et en favorisant des produits financiers à caractère durable.

MISSIONS DE L'ASSET MANAGEMENT (AM)

En matière de finance durable, l'AM s'est fixé les objectifs suivants :

- Proposer activement des solutions d'investissement qui intègrent des critères ESG ;
- Communiquer régulièrement et de manière transparente sur les méthodologies ESG appliquées aux produits financiers (externes et internes) ;
- Former et accompagner les conseillers au sujet de la durabilité.

ORGANISATION DE L'AM ADAPTÉE AUX ENJEUX DURABLES

Vu l'importance de la durabilité au sein de la Banque, un groupe de travail a été constitué pour le développement durable comprenant les huit piliers d'activités suivants :

- Suivi de l'évolution du marché de la finance durable ;
- Élaboration de méthodologies durables ;
- Mise en place d'une base de données ESG ;
- Gestion ESG des produits de la Banque ;
- Alignement aux directives d'autorégulation ;
- Conception de reportings ;
- Formation des conseillers et
- Communication via différents médias.

De plus, dès janvier 2023, une « Responsible ESG Asset Management & Advisory » sera entièrement dédiée à ces fonctions.

MÉTHODOLOGIE DE NOTATION DURABLE

Le département AM a mis sur pied, en 2019, une méthodologie propriétaire pour la notation des instruments financiers. Aujourd'hui son expertise et sa structure lui permettent de l'affiner et de l'enrichir. Différentes méthodologies ont été développées en fonction de la nature des produits. L'échelle de planètes allant de 0 à 3 reste la pierre angulaire de cette notation.

L'AM distingue différents produits d'investissement : les titres en directs (actions et obligations), les investissements collectifs en titres directs et les investissements collectifs en fonds de placement.

Les titres directs sont notés selon deux éléments : leur respect des critères d'exclusion fixés par la Banque (aucune activité en lien avec les mines antipersonnel, les armes à sous-munition, les armes chimiques et biologiques ainsi que les armes nucléaires et pas plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique) et leur score ESG de Refinitiv (agence de notation externe). Ces deux paramètres combinés permettent d'attribuer une notation interne (échelle de planètes) aux titres faisant partie de l'univers d'investissement présenté à la clientèle.





Pour les investissements collectifs en titres directs, leur notation interne se base sur le respect des critères d'exclusion fixés par la Banque ainsi que sur les approches ESG appliquées dans la gestion du produit. De plus, pour les fonds de placement ou certificats sans indice ESG, la Banque s'appuie sur une analyse qualitative au travers d'un questionnaire Due Diligence ESG pour définir l'(les) approche(s) ESG du fonds. Pour les fonds de placement ou certificats avec un indice ESG, la méthodologie de l'indice définit les approches ESG prises en considération.

Approches d'ESG selon l'AMAS

(How to Avoid the Greenwashing, décembre 2021)

Approches ESG	Définition
Best-in-class	La performance ESG d'une entreprise ou d'un émetteur est comparée à celle de ses pairs (des entreprises du même secteur, par exemple) en fonction d'analyses ou de données de durabilité. Toutes les entreprises ou tous les émetteurs dont l'indicateur ou la note dépasse un seuil prédéfini sont considérés comme susceptibles d'investissement.
Filtrage positif	Les entreprises présentant de bonnes références de durabilité sont sélectionnées sur la base de leurs notes. Il s'agit de créer ainsi un portefeuille présentant, en moyenne une note ou une concordance ESG supérieures à celles de la référence, ou d'atteindre une note moyenne minimale.
Intégration ESG	La prise en compte explicite, par les gestionnaires d'actifs, des risques et opportunités ESG dans leur analyse financière et leurs décisions de placement traditionnelles.
Actionnariat	Dialogue et vote soit par l'exercice des droits de vote soit par le dialogue actif.
Thématique durable	Cette approche fait référence à des investissements dans des entreprises qui proposent des solutions durables dans le domaine environnemental ou sociétal.
Impact investing	L'approche d'impact investing a pour objectif d'engendrer un avantage social ou environnemental mesurable en plus d'un rendement financier.

Selon les données consolidées, nous classons les produits comme ceci :

Notation	Approche
	Thématique / impact
	Approches ESG soutenues
	Exclusions
	Pas d'approche ESG Non respect des exclusions

En ce qui concerne les investissements collectifs (fonds et certificats) en fonds de placement, la notation des sous-jacents (en prenant en considération leur poids dans l'allocation du portefeuille) définit le nombre de planètes attribué au produit financier. Un tel produit se voit attribuer une note entre 0 et 3 planète(s).

GESTION DURABLE DANS LES PRODUITS D'INVESTISSEMENTS GÉRÉS PAR L'AM

Dans la catégorie des fonds de placement « flex » de droit suisse, l'approche ESG, qui a été validée par la FINMA en octobre 2022, est mise en œuvre au travers de la sélection des fonds cibles. Au minimum 70% de ces derniers doivent mettre en œuvre une (des) approche(s) ESG (l'exclusion des critères fixés par la Banque et/ou l'application d'une approche ESG telle que définie par l'AMAS). Une gestion similaire est adoptée pour nos produits de fonds luxembourgeois.

Pour le fonds Equity Switzerland (investissement collectifs en titres directs), au minimum 70% des investissements du fonds doit mettre en œuvre notre approche ESG. Cette partie du portefeuille ne doit inclure aucune position de sociétés exclues (sociétés qui figurent sur la liste publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables « ASIR » et celles qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique). Une approche de filtrage positif au sein de chaque secteur est, de plus, appliquée dans la gestion du fonds.

Les trois certificats BCVs durables (investissement collectifs en titres directs), à savoir l'« actions européennes durables », l'« actions mondiales durables » et l'« actions monde quality ESG-recovery » respectent les critères d'exclusion fixés par la Banque et appliquent une approche best-in-class.

Types de produits	2022			2021		
	AuM (mio CHF)	AuM ESG (mio CHF)	Part ESG (%)	AuM (mio CHF)	AuM ESG (mio CHF)	Part ESG (%)
Mandats de gestion Star Select	475	266	56%	522	313	60%
Mandats de gestion Active Portfolio	145	103	71%	195	129	66%
Fonds de placement Flex	631	498	79%	692	500	72%
Certificats BCVs Europe et Monde	20	20	100%	22	22	100%
Volume	1 271	887	70%	1 431	964	67%

Le marché hypothécaire

Acteur très important du marché hypothécaire cantonal, la BCVs poursuit une approche prudente, privilégiant une croissance qualitative des crédits aux clients particuliers, petites et moyennes entreprises et CDP valaisannes. Pour soutenir sa clientèle privée dans la construction, la rénovation ou l'agrandissement de leur logement, la BCVs propose différentes solutions. En 2020, elle a réalisé le guide de la rénovation en collaboration avec le service cantonal valaisan de l'énergie. Diffusée à large échelle et disponible sur le site internet de la BCVs, cette publication a pour objectif d'informer le public sur les étapes clés à envisager avant de démarrer tout projet.

La BCVs s'engage en faveur de projets écologiques et énergétiques qui contribuent à la protection du climat. Au moyen de ses prestations bancaires et des offres avantageuses dans le domaine hypothécaire, la BCVs incite ses clients à privilégier la durabilité des investissements. À ce titre, la rénovation étant l'occasion d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, la BCVs propose à sa clientèle d'effectuer une analyse Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Afin d'encourager les démarches pour l'amélioration du bilan énergétique, la Banque participe financièrement à cette certification et prend en compte comme fonds propres, les subventions obtenues pour les travaux. La transition énergétique représente une thématique actuelle sur laquelle la BCVs souhaite apporter son savoir-faire financier pour la réalisation de projets durables. Dans ce cadre, elle a lancé en 2022 diverses réflexions et projets avec plusieurs partenaires du domaine de l'énergie. La BCVs veut se positionner comme l'un des acteurs principaux de la transition énergétique grâce à des solutions de financements innovantes et à un dialogue ouvert avec les différentes parties prenantes. Ce n'est qu'ensemble que les différents défis relatifs à la transition énergétique pourront être surmontés.

La BCVs a élaboré en 2022 un concept de nouvelle offre hypothécaire. Celui-ci prévoit différentes innovations, notamment dans le domaine du développement durable. Ainsi, le sujet de l'optimisation énergétique sera abordé de manière proactive par le conseiller afin de sensibiliser et d'orienter son client vers l'amélioration du bilan énergétique du bien qu'il souhaite acquérir ou construire.

Le cœur de la mission de la BCVs est de contribuer au développement durable de l'économie valaisanne, en tenant compte des dimensions économique, sociétale et environnementale. Son activité de crédit est principalement axée sur le canton du Valais et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (Communes, EMS, etc.). À ce titre, elle contribue indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et attentes de la société valaisanne.

La gestion du risque de crédit représente une compétence stratégique de la BCVs. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque apporte ainsi une attention particulière aux meilleures standards de bonne gouvernance. Voir Rapport de gestion 2022, pages 105 et suivantes (chapitre 3)

POLITIQUE CE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVs marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes ou à renforcer les relations existantes. Grâce à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaborateurs, la BCVs dispose d'excellentes connaissances du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas en fondant son analyse, non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du management, du business model ou la pertinence de la stratégie suivie.

PACTA 2022 : TEST DE COMPATIBILITÉ CLIMATIQUE

En juin 2022, la BCVs a participé au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).

Ce test trouve sa place dans l'attention croissante accordée aux risques liés aux changements climatiques au niveau international, mais également en Suisse. Sponsorisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), recommandé par le Conseil fédéral, soutenu par l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), il vise à fournir un premier outil de mesure permettant aux banques, aux assurances, aux institutions de prévoyance et aux gestionnaires de fortune de mieux comprendre leurs impacts indirects et leur exposition aux risques liés au climat, notamment en se comparant à leurs pairs et à des valeurs de références.

Ce test climatique PACTA :

- Mesure l'alignement des investissements des institutions participantes en actions et en obligations d'entreprises sur divers scénarios climatiques dans 8 secteurs différents de l'économie réelle concernée par le climat : électricité, extraction de charbon, pétrole, gaz, construction automobile, ciment, acier et aviation ;
- Analyse l'alignement climatique du secteur hypothécaire et immobilier suisse.

HYPOTHÈQUES

Afin de vérifier dans quelle mesure l'ensemble du marché financier suisse progresse vers la réalisation des objectifs climatiques, l'OFEV, en étroite collaboration avec le Secrétaire d'État aux questions financières internationales (SFI), a mandaté la société Wüest Partner, afin d'intégrer au test de compatibilité climatique PACTA une analyse des émissions de CO₂ liées à l'immobilier. La BCVs a volontairement participé à ce test pour son portefeuille de crédits hypothécaires.

Pour l'analyse de la partie hypothécaire, le calculateur CO₂ développé par Wüest Partner sur mandat de l'OFEV est utilisé. Il tient compte de l'emplacement du bâtiment, des données pertinentes en matière d'énergie telles que le type de chauffage, la surface chauffée, les détails de la rénovation et l'altitude géographique. Dans le cas de données pertinentes manquantes, celles-ci sont extraites du Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) qui est géré par l'Office fédéral de la statistique et alimenté par les cantons ou les communes, induisant une marge d'erreur sur les résultats.

La norme SIA 380/1 (2016) « Besoins en chaleur de chauffage » et les facteurs d'émission de CO₂ prescrits par l'OFEV pour les agents énergétiques « mazout » et « gaz naturel » permettent de calculer les émissions annuelles de CO₂ générées par la production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude du bâtiment.

Selon les résultats transmis par Wüest Partner, la valeur médiane des émissions du portefeuille hypothécaire de la BCVs est de 27,8 kilogrammes de CO₂ par mètre carré annuellement, ce qui la situe dans les moyennes des banques ayant pris part à l'enquête 2022.

OBLIGATIONS ET ACTIONS D'ENTREPRISES

La Banque n'a pas encore reçu les résultats détaillés concernant notre participation au test climatique PACTA pour la partie obligations et actions d'entreprises. Dès leur réception, la Banque procédera à l'analyse détaillée des résultats et déciderons des actions à entreprendre.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS GLOBAUX DU TEST PACTA

Les secteurs économiques couverts par PACTA, qui ont un impact particulièrement important sur le climat, représentent environ 10% du total des actifs des institutions financières participantes en actions et obligations d'entreprises cotées. Tous les groupes de comparaison ont affiché une exposition globale aux secteurs liés au climat (secteurs PACTA) comprise entre 8 et 15% pour les actions cotées et entre 8 et 10% pour les obligations d'entreprises, de manière similaire à 2020. Le pétrole et le gaz, le charbon, l'électricité et l'automobile restent les secteurs dominants dans les deux types d'investissement.

Environ 1% des portefeuilles d'actions cotées soumis et 3% des portefeuilles d'obligations d'entreprises des institutions financières suisses sont investis dans des combustibles fossiles. C'est nettement moins qu'en 2020 et l'une des proportions les plus faibles en comparaison avec les autres exercices PACTA COP (projets coordonnés PACTA).

Ce pourcentage contraste avec les chiffres de 2020, où environ 2 à 4% des actions cotées et 3 à 5% des obligations d'entreprises étaient investies dans ce secteur. En comparaison internationale avec la Norvège, l'Autriche et le Liechtenstein, il s'agit également du pourcentage le plus faible d'exposition aux combustibles fossiles. Un recul peut être enregistré dans tous les secteurs financiers, mais il a été le plus important dans les portefeuilles d'actions cotées des banques et des gestionnaires de fortune, qui étaient exposés à hauteur d'environ 4 à 5% en 2020.

Les banques, en particulier, ont considérablement réduit leur exposition au secteur du pétrole et du gaz. Il n'est pas clair si ce sont exclusivement des efforts communs qui ont conduit à cette situation.

Ces commentaires proviennent du rapport détaillé disponible sous : www.transitionmonitor.com/pacta-ch-2022.

Axe IV : Ancrage régional

Principes

La BCVs contribue au renforcement et au développement de l'**économie régionale** ainsi qu'au maintien de postes de travail et d'apprentissage. La Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client en Valais et en Suisse accompagne et soutient ses clients à chaque étape de leur vie et les aide à atteindre leurs objectifs financiers grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins.

Elle soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVs fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans **son propre rayon d'activité** et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises.

Elle prend en considération les **aspects du développement durable** lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur.

Elle encourage les parties prenantes à suivre des **formations** dans le domaine du développement durable.



NOTRE CONTRIBUTION AUX ODD

- Nous confions la plus grande partie de nos mandats à des fournisseurs opérant dans notre rayon d'activité.
- Nous nous engageons dans les domaines sociaux, sportifs et culturels. Nous soutenons des sociétés, des associations et des manifestations dans un esprit de partenariat.
- Nous encourageons nos collaborateurs à s'engager personnellement pour le bien commun.



- Nous adaptons notre réseau bancaire et mettons à disposition de notre clientèle des offres digitales adaptées permettant d'accéder à un maximum de services à distance.



- Nous finançons avec la Fondation du 100^e de la BCVs des projets, des initiatives et des institutions à caractère social, d'utilité publique et aux effets durables.

La Banque encourage ses collaborateurs à s'engager dans des mandats et activités accessoires dans la mesure où ils contribuent au renforcement de l'image et/ou des activités de la Banque. Ces activités doivent toutefois être compatibles avec l'organisation du travail (service clientèle, suppléances), elles ne doivent pas être contraires aux intérêts

de la Banque (par ex. image, valeurs de la Banque, etc.) ni comporter un risque de réputation, un risque financier ou tout autre risque opérationnel pour la Banque. Pour ce faire, la Banque demande à tous ses collaborateurs de lui annoncer les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

INVENTAIRE DES MANDATS

GRI	Mandats	Unité	2022	2021	2020	2019	2018
413-1	Mandats (engagement des collaborateurs dans la société civile)	Nbre	319	328	348	335	217

La BCVs soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVs fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises. Elle prend en considération les aspects du développement durable lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur.

L'engagement de la BCVs pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, que ce soit dans les domaines social, artistique, culturel, sportif ou encore académique. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière : un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande envergure ou une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVs s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

LE RÉSEAU PHYSIQUE DE LA BCVS

Le réseau de distribution de la Banque s'articule autour de 23 agences situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de près de 250 conseillers et collaborateurs, de 69 appareils de retraits automatiques, 17 de versements automatiques ou encore 10 multifonctions. En 2022, la BCVs a fermé ses dernières représentations, à Loèche, Basse-Nendaz et Orsières. En parallèle, elle a renforcé sa présence à la porte d'Entremont avec l'ouverture d'une agence à Sembrancher. Afin d'accompagner de manière optimale ses clients et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit chaque année dans son réseau.

La rénovation récente de la succursale régionale de Brigue en est un bel exemple. Constatant que ses clients préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacer dans des agences pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVs adapte ses points de vente à leurs besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses agences deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles.

LA FONDATION DU 100^e DE LA BCVS

Consciente de sa mission auprès de la population valaisanne, la BCVs soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaire et social ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e. Cette fondation a distingué de nombreuses personnes ou associations et distribué des prix à 182 bénéficiaires pour un montant total de près de 1,3 million de francs depuis sa création.

LE PRIX CRÉATEURS BCVS

De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVs est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVs dont la dotation est de CHF 30'000.- par année. Il est coorganisé avec l'entité de Promotion économique Valais depuis 2007. Le prix récompense les projets les plus prometteurs, quel que soit le domaine d'activité, tout en mettant en lumière les innovations valaisannes.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVs et l'ensemble des Banques Cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 Banques cantonales ont fondé l'Association

FinanceMission en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe.

La BCVs est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation. Elle est aux côtés des jeunes Valaisans. Elle propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVs Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150.- lors de l'ouverture du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MyBCVs. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux personnes en

formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

Les actionnaires de la BCVs sont informés sur ses activités au moyen des rapports annuel et semestriel, de la lettre aux actionnaires, d'Internet, ou lors de manifestations et de l'Assemblée générale.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

La BCVs est consciente de sa responsabilité sociétale. Elle contribue de manière importante au renforcement de l'économie du canton du Valais, à la préservation des ressources ainsi qu'au maintien de places de travail et de formation. La Banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région et s'engage plus particulièrement en faveur de projets culturels et sociaux.

Qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture, la BCVs soutient spécifiquement les organisations et les manifestations dans la région (Rapport de gestion « Engagée pour le Valais et sa population »).

CONTRIBUTION DE LA BANQUE

GRI	Engagement sociétal	Unité	2022	2021	2020	2019	2018
Création de valeur							
201-1	Création de la valeur nette		157	153	169	149	148
	- Actionnaires	mio de CHF	56	55	53	53	53
	- Pouvoirs publics (y.c. garantie de l'État)	mio de CHF	20	20	9	20	20
	- Collaborateurs (y.c. contribution extraordinaire Caisse de Retraite)	mio de CHF	81	78	107	76	75

APPROVISIONNEMENT À CARACTÈRE DURABLE

L'approvisionnement fait partie des processus certifiés ISO 9001 et ISO 14001 de la BCVs et s'inscrit dans le processus d'évaluation périodique des fournisseurs. Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années.

S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la Banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable – qui comprennent

des aspects d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales – font partie intégrante de cette évaluation. Les fournisseurs pour lesquels la BCVs constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne sont pas pris en compte.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La Banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité.





Index du contenu de la norme GRI

La Banque Cantonale du Valais a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI

pour la période du 01.01.2022 au 31.12.2022 en référence aux normes GRI.

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions ¹
Informations générales		
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	RDD22 page 6, RG22
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RDD22, Contenu et objectifs du Rapport RSE
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RDD22, Contenu et objectifs du Rapport RSE
2-4	Reformulations d'informations	Aucune
2-5	Assurance externe	Le label Swiss Climate CO ₂ Optimised et le label Fair-ON-Pay+ ont été contrôlés et validés par la Société Générale de Surveillance SA (SGS)
Activité et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RDD22, ancrage régional
2-7	Employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVs commun à l'ensemble de la Banque. RDD22, Employeur
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVs commun à l'ensemble de la Banque.
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	RG22, Gouvernance d'entreprise
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG22, Gouvernance d'entreprise
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG22, Gouvernance d'entreprise
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RG22, Gouvernance d'entreprise
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RG22, Gouvernance d'entreprise
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Le Rapport RSE & développement durable est examiné par la Direction générale et par le Conseil d'administration
2-15	Conflits d'intérêts	RDD22, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-16	Communication des préoccupations majeures	RDD22, Finance & produits
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RDD22, Gestion du développement durable
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG22, Rapport financier
2-19	Politiques de rémunération	RG22, Gouvernance d'entreprise et Rapport financier
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG22, Gouvernance d'entreprise
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RDD22, Employeur

¹ RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Stratégie, politiques et pratiques**

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RG22, Message des présidents RDD22 Message des présidents page 4, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-23	Engagements politiques	RG22, Gouvernance d'entreprise RDD22, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-24	Intégration des engagements politiques	RG22, Gouvernance d'entreprise RDD22, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RDD22, Finance & produits
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RDD22, Employeur
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Aucune non-conformité
2-28	Adhésion à des associations	La BCVs est, entre autres, membre de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS) et de l'Association suisse des banquiers (ASB) qui sont amenés à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RDD22, Parties prenantes et enjeux pertinents
2-30	Négociations collectives	RDD22, Employeur

Thèmes pertinents

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RDD22, Parties prenantes et enjeux pertinents
3-2	Liste des thèmes pertinents	RDD22, Parties prenantes et enjeux pertinents

Environnement**Matières****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Environnement
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	28'813 kg de papier Tableau Consommation des ressources
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources

Énergie**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Environnement
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Tableau Consommation des ressources
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé.

¹ RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹

Informations générales

Eau et effluents

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Environnement
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	La totalité des sites de la BCVs est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épurations des eaux usées.
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	La Banque ne rejette pas d'effluents.
303-5	Consommation d'eau	Tableau Consommation des ressources

Biodiversité

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Environnement
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	La BCVs ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées.

Émissions

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Environnement
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-5	Réduction des émissions de GES	RDD22, Environnement

Déchets

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Environnement
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	La BCVs produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères. Tous les déchets de la BCVs sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées ou recyclés. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées.
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources

¹ RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Employeur****Emploi****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RDD22, Employeur
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RDD22, Employeur
401-3	Congé parental	RDD22, Employeur

Relations employés / direction**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication pour les changements de modifications opérationnelles significatives correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs.

Santé et sécurité au travail**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RDD22, Employeur
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RDD22, Employeur
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	RDD22, Employeur
403-9	Accidents du travail	RDD22, Employeur
403-10	Maladies professionnelles	RDD22, Employeur

Formation et éducation**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RDD22, Employeur
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	RDD22, Employeur
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs de collaborateurs en cours d'année

Diversité et égalité des chances**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RDD22, Employeur
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Label Fair-ON-Pay+

¹ RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹

Informations générales

Lutte contre la discrimination

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucune

Liberté syndicale et négociation collective

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Employeur
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucune. Aucun site de la BCVs ni aucun de ses fournisseurs ne se trouve dans des régions à risque. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCVs soutient les activités syndicales de ses collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCVs rend ses collaborateurs attentifs à l'Association suisse des employés de banque (ASEB).

Finance et produits

Commercialisation et étiquetage

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Finance & Produits RG22, La Banque de gestion de fortune
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVs en 2022
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVs en 2022

Confidentialité des données des clients

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Finance & Produits
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune

Lutte contre la corruption

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Finance & Produits
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RDD22, Éthique et gouvernance et Employeur
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RDD22, Éthique et gouvernance et Employeur
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun

Comportement anticoncurrentiel

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Finance & Produits
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les banques cantonales ou contre la BCVs

¹RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Portefeuille produit****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Finance & Produits
G4-FS6	Part de portefeuille pour segment d'activité	RDD22, Finance & Produits
G4-FS8	Produits et services présentant une utilité écologique	RDD22, Finance & Produits
G4-FS7	Produits et services présentant une utilité sociale	RDD22, Finance & Produits

Approche Active-Ownership**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Finance & Produits
G4-FS10	Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	RDD22, Finance & Produits
G4-FS11	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RDD22, Finance & Produits

Ancrage régional**Performance économique****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD22, Ancrage régional
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD22, Finance & Produits
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RDD22, Employeur
201-4	Aide financière publique	La BCVs ne bénéficie d'aucune subvention étatique

Présence sur le marché**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	En adéquation avec sa volonté d'ancrage régional, la BCVs recrute la grande majorité de son personnel localement, sur ses marchés régionaux.

Impacts économiques indirects**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Fondation du 100 ^e de la BCVs
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RDD22, Ancrage régional

¹RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022

Norme GRI**Renvois, commentaires explicatifs et omissions¹****Informations générales****Communautés locales****Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RDD22, Ancrage régional
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	La clientèle de la BCVs a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance en libre-service.

Pratiques d'achats**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD22, Ancrage régional

Évaluation environnementale des fournisseurs**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	RDD22, Ancrage régional

Évaluation sociale des fournisseurs**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RDD22, Ancrage régional

Politiques publiques**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
415-1	Contributions politiques	RDD22, Éthique et gouvernance

Indicateur individuel**Thèmes pertinents**

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD22, Ancrage régional
	Satisfaction clientèle	RDD22, Parties prenantes et enjeux pertinents

¹ RDD22 : Rapport RSE & développement durable 2022 / RG22 : Rapport de gestion 2022



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch

© BCVS
Reproduction des textes autorisée avec mention de la source.
Le présent rapport est publié en français et en allemand.
La version française fait foi.

Avril 2023